



Organisation
internationale
du Travail



Etude de pays

Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration au Togo

2020

Ba Nabine Mocktar Sangbana et Simon Barussaud



FMM West Africa
Support Free Movement of Persons & Migration in West Africa

With
financial
support
from the



Norwegian Ministry
of Foreign Affairs



European Union



ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development



Etude de pays

**Potentiel de partenariats pour les compétences et la migration
au Togo**

2020

Ba Nabine Mocktar Sangbana et Simon Barussaud

Bureau international du Travail

Service des compétences et de l'employabilité

Département des politiques de l'emploi

Copyright © International Labour Organization 2020

First published (2020)

Publications of the International Labour Office enjoy copyright under Protocol 2 of the Universal Copyright Convention. Nevertheless, short excerpts from them may be reproduced without authorization, on condition that the source is indicated. For rights of reproduction or translation, application should be made to ILO Publications (Rights and Licensing), International Labour Office, CH-1211 Geneva 22, Switzerland, or by email: rights@ilo.org. The International Labour Office welcomes such applications.

Libraries, institutions and other users registered with a reproduction rights organization may make copies in accordance with the licenses issued to them for this purpose. Visit www.ifrro.org to find the reproduction rights organization in your country.

ISBN: 978-92-2-031919-2 (print)

978-92-2-031920-8 (web pdf)

The designations employed in ILO publications, which are in conformity with United Nations practice, and the presentation of material therein do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the International Labour Office concerning the legal status of any country, area or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers.

The responsibility for opinions expressed in signed articles, studies and other contributions rests solely with their authors, and publication does not constitute an endorsement by the International Labour Office of the opinions expressed in them.

Reference to names of firms and commercial products and processes does not imply their endorsement by the International Labour Office, and any failure to mention a particular firm, commercial product or process is not a sign of disapproval.

Information on ILO publications and digital products can be found at: www.ilo.org/publns.

Printed in Geneva, Switzerland

Avant-Propos

Dans un monde en évolution constante où la mondialisation et les évolutions technologiques ne cessent de s'accroître, l'acquisition et le développement des compétences nécessaires pour l'emploi d'aujourd'hui et celui de demain représentent un enjeu d'envergure. Ainsi de nombreux pays font d'une priorité le renforcement de leurs systèmes d'enseignement et de formation pour faire face à ce défi de l'adéquation de l'offre et de la demande en compétences. S'il est important de favoriser la transition des jeunes vers le monde du travail ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes de tout âge, la migration représente également une chance permettant de réagir rapidement et efficacement aux besoins en compétences dans le marché du travail dans les pays d'origine, de destination et de transit.

Le 9 décembre 2018 à Marrakech, le [Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce Pacte repose sur des conventions internationales, y compris les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relatives à la promotion du travail décent et de la migration de main-d'œuvre. L'objectif 18 du Pacte tend à investir dans le perfectionnement des compétences et à faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences. Il appelle les Etats membres à «nouer des partenariats mondiaux de compétences entre les pays dont l'objet est de renforcer les capacités de formation des autorités nationales et des acteurs concernés, notamment le secteur privé et les syndicats, et d'œuvrer au perfectionnement des compétences des travailleurs dans leur pays d'origine et des migrants dans les pays de destination, dans le but de préparer les bénéficiaires de formation à s'insérer sur le marché de l'emploi des pays participants» (UNGC, 2018).

Suite à cet accord, l'OIT a, en collaboration avec l'OIM, l'UNESCO, l'OIE et la CSI, lancé le Partenariat Mondial sur les Compétences et la Migration (PMCM) pour soutenir le développement et la reconnaissance des compétences au moyen de partenariats entre pays et le long des couloirs de migration et dans certaines régions, grâce au partage des connaissances et à l'assistance technique. Le PMCM accorde une attention particulière aux migrants peu qualifiés et semi-qualifiés.

L'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel connaissent les plus hautes incidences de migration de travailleurs peu qualifiés et semi-qualifiés sur le continent africain. Afin d'assurer une conception sensible au contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et garantir un véritable ancrage du Partenariat Mondial aux niveaux national et régional, l'OIT a réalisé une étude sous-régionale. Le présent rapport national est dédié au Togo et a pour but de fournir des informations sur les systèmes de compétences et les politiques en place, les flux et modèles de migration, les liens possibles entre les politiques de formation et celles relative à la migration, la collaboration existante en matière d'anticipation, de développement et de reconnaissance des compétences, et des domaines potentiels pour de nouveaux partenariats.

Ce rapport a été élaboré pour servir de base de discussion à une consultation tripartite réunissant des représentants des gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs de huit pays de la région. Les délégations ont aussi validé la présente étude nationale. Cet atelier a mis l'accent sur l'identification d'actions concrètes de partenariats pour les compétences et la migration entre les acteurs présents, et sur la planification de leur mise en œuvre. Le [rapport de l'atelier est disponible ici](#).

Le présent rapport a été rédigé par Ba Nabine Mocktar Sangbana et Simon Barussaud, sous la supervision technique de Christine Hofmann, spécialiste technique au BIT à Genève et de Ilca Webster, spécialiste technique du BIT pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar, et avec le soutien technique de Mergim Jahiu, responsable technique, Helen Kirsch et Henri Ebelin responsables juniors au BIT à Genève. Martine Lacombe a effectué la relecture et Annette Brandstätter la mise en page du rapport.

Sophie de Coninck
Directrice ad interim
Bureau de pays de l'OIT à Abidjan

Srinivas Reddy
Chef du Service des Compétences et de l'Employabilité
Département des Politiques de l'Emploi du BIT

Table des matières

Avant-Propos.....	iv
Résumé exécutif.....	viii
Liste des acronymes	x
1. Contexte.....	1
1.1 Le contexte socio-économique actuel du Togo	1
1.2 Le cycle économique conjoncturel (2010-2018).....	4
1.3 Les principaux secteurs d'activité et le marché du travail.....	5
1.4 La demande et l'offre de compétences	8
2. Le schéma migratoire au Togo : constantes historiques et dynamiques actuelles	11
2.1 Les principaux concepts et l'historicité des migrations en Afrique de l'Ouest.....	11
2.2 Le profil migratoire du Togo.....	12
2.3 Le solde migratoire au Togo	13
3. La migration en lien avec les compétences et l'emploi au Togo	22
3.1 L'émigration régionale de main-d'œuvre au départ : profil et secteurs d'activités.....	22
3.2 Le profil socioprofessionnel des immigrants étrangers travaillant au Togo.....	24
3.3 La contribution des travailleurs migrants et les défis qui consistent à relever le niveau de compétence.....	30
4. Le cadre réglementaire et institutionnel et les programmes d'encadrement des migrations au Togo	31
4.1 Le cadre réglementaire sur les migrations.....	31
4.2 Le cadre institutionnel en matière de migration	32
4.3 Les préoccupations majeures et les politiques en matière de migration.....	33
4.4 Les programmes nationaux en matière de migration et d'emploi	34
5. Le système national de formation professionnelle et de développement des compétences	38
5.1 Les politiques, les stratégies de réforme et la gouvernance	38
5.2 Principales institutions en charge de l'ETFP.....	38
5.3 Les mécanismes de dialogue social au sein de l'ETFP.....	40
5.4 Le financement de l'ETFP	41
5.5 La cartographie de l'offre d'ETFP	44
6. L'identification et l'anticipation des compétences	49
7. Le système national de reconnaissance des compétences.....	51
7.1 Du besoin de reconnaissance des compétences dans certaines professions	51
7.2 L'assurance qualité de la prestation de formation, de l'évaluation et de la certification nationale.....	52

7.3	Les autres institutions publiques participant à la formation et au développement des compétences professionnelles.....	53
8.	Les principaux défis du système national d'ETFP au Togo	55
8.1	Les défis en matière d'offre de formation	55
8.2	Les défis en matière de demande de compétences : la demande non satisfaite de compétences	56
8.3	Le potentiel de partenariat en matière de compétences et de migration	56
9.	Conclusion	58
	Références.....	59
	Annexe	61

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Evolution des Indicateurs de Développement Humain (IDH) sur la période 1990-2018....	3
Tableau 2 :	Organisation du travail selon le milieu de résidence et la branche d'activité	7
Tableau 3 :	Métiers recherchés par les grandes entreprises en 2017	9
Tableau 4 :	Caractéristiques des émigrants de 15 ans et plus selon la résidence (ERI-ESI 2017)	16
Tableau 5 :	Motifs de la migration internationale selon les caractéristiques des émigrés togolais ...	17
Tableau 6 :	Répartition des effectifs des immigrants du groupe-cible selon le pays d'origine et l'âge	26
Tableau 7 :	Répartition des effectifs des immigrants du groupe-cible selon le pays d'origine et le niveau d'instruction scolaire	27
Tableau 8 :	Répartition de l'effectif du groupe-cible selon le métier appris et le diplôme ou le certificat obtenu	27
Tableau 9 :	Répartition des effectifs des immigrants du groupe-cible selon la communauté d'accueil et le projet de vie	28
Tableau 10 :	Témoignages au sein du groupe-cible sur les difficultés rencontrées en situation d'immigration à Lomé	29
Tableau 11 :	Part des budgets alloués à l'éducation et l'ETFP	42
Tableau 12 :	Nature des dépenses en ETFP effectuées par le ministère de tutelle lors de l'année 2016	43
Tableau 13 :	Contribution des PTF au financement de l'ETFP au Togo (2016).....	44
Tableau 14 :	Structures publiques en matière de formation professionnelle	45
Tableau 15 :	Effectifs des apprenants à l'ETFP pour 100 000 habitants.....	46

Liste des graphiques

Figure 1 :	Evolution de la population et de la croissance démographique entre 1990 et 2018	2
Figure 2 :	Evolution du PIB par habitant au Togo et dans les pays limitrophes (1990-2018)	3
Figure 3 :	Comparaison des taux de croissance du Togo et de ses pays limitrophes sur la période 2010-2018	4
Figure 4 :	Répartition sectorielle de la population active (2017)	5
Figure 5 :	Composition en emploi des différentes branches d'activité au Togo (2017)	6
Figure 6 :	Taux d'informalité au sein des différents secteurs/branches d'activité	8
Figure 7 :	Evolution du solde migratoire au Togo entre 1960 et 2011	13
Figure 8 :	Evolution des stocks d'émigrés togolais résidant à l'étranger sur la période 2000-2017	14
Figure 9 :	Douze principaux pays de destination des émigrés togolais en 2017	14
Figure 10 :	Evolution des stocks d'émigrés togolais résidant à l'étranger sur la période 2000-2017	18
Figure 11 :	Douze principaux pays de provenance des émigrants présents au Togo en 2017	19
Figure 12 :	Evolution de la population immigrante au Togo selon le genre entre 1960 et 2011	20
Figure 13 :	Répartition des immigrants étrangers sur le territoire togolais au RGPH de 2010	20
Figure 14 :	Niveau d'instruction au sein de la population immigrante au RGPF au Togo en 2010	21
Figure 15 :	Répartition de la population étrangère (en %) par niveau d'instruction au Togo en 2010	24
Figure 16 :	Répartition en % de la population immigrante par activité au Togo en 2010	25
Figure 17 :	Effectifs de l'ETFP dans les structures publiques et privées au Togo en 2016-2017	46
Figure 18 :	Répartition des effectifs de l'ETFP par région sur le territoire en 2016-2017	47
Figure 19 :	Représentation des filières de l'ETFP en effectifs en 2016-2017 au Togo	48

Résumé exécutif

La situation géographique du Togo, les caractéristiques de ses secteurs économiques et le contexte sous-régional de l'Afrique de l'Ouest dans lequel il s'inscrit déterminent en grande partie les migrations humaines de ce pays, en tant que pays d'origine ou de destination. Certains facteurs attractifs comme l'ouverture maritime, le dynamisme économique que suscite le port autonome en eau profonde de Lomé, un système éducatif correspondant à la moyenne régionale ou la dynamique de la croissance économique depuis 2006 (estimée à 5,7 %, pour 2019) font du Togo un pays d'immigration de main-d'œuvre, alors que l'étroitesse du marché de l'emploi formel caractérisée par un secteur formel bien réduit au sein de l'économie nationale, le niveau élevé du sous-emploi et des niveaux de salaires nettement bas par rapport à la moyenne régionale tendent à inciter une main d'œuvre qualifiée à émigrer vers d'autres pays, essentiellement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

- **Le schéma migratoire en Afrique de l'Ouest et au Togo**

De l'analyse des flux migratoires en provenance ou à destination du Togo, il ressort qu'il s'agit essentiellement d'une migration sous-régionale entre pays voisins partageant les mêmes aires culturelles. Ainsi, les premiers immigrants au Togo en termes de volumes sont les Béninois, les Nigériens, les Ghanéens, les Nigérians et les Burkinabè. De façon similaire, ce sont les Togolais qui comptent parmi le plus grand nombre d'immigrants dans ces pays.

- **Le solde et le profil migratoires du Togo**

De 1960 à nos jours, le solde migratoire habituel du Togo est négatif, c'est-à-dire qu'en général les Togolais émigrent ou s'expatrient nettement plus que les étrangers ne s'installent au Togo. Ceci n'est pas sans lien avec la situation économique du pays, dans le contexte sous-régional ouest-africain, qui est caractérisée par une moindre prospérité et un marché formel de l'emploi bien étroit. Même au sein du territoire togolais, on observe, en grande partie pour des raisons économiques, une forte mobilité des populations, vers les grandes villes (Lomé en premier) et vers les localités et les régions écologiquement et économiquement plus favorables comme la Centrale et les Plateaux.

- **Les cadres juridique et institutionnel, et les politiques en matière de migration au Togo**

Au plan juridique et en matière migratoire, la législation togolaise est favorable à l'immigration. La loi fondamentale du Togo d'octobre 1992 fixe, conformément aux droits humains fondamentaux, le cadre des migrations aux articles 22 et 23 en termes de liberté de circuler et de s'établir partout sur le territoire, puis en termes de protection des personnes étrangères en situation d'immigration régulière.

Dans le cadre sous-régional, le Togo est l'un des membres fondateurs de la CEDEAO et donc signataire du Traité de 1975 et d'autres protocoles d'accord de cette organisation qui consacre, entre autres, la libre circulation des personnes et des biens. À ce titre, tous les citoyens des pays membres de la CEDEAO sont libres de circuler au Togo. Au niveau international, le Togo a ratifié la plupart des conventions en matière de droits humains en lien avec la migration.

- **La migration en lien avec les compétences et l'emploi au Togo**

Selon les statistiques de la Banque mondiale de 2011, le taux d'émigration au Togo était de 5,4 % en 2011. Les jeunes et les adultes de moins de 35 ans sont prédominants dans cette population migrante. En termes d'émigration régionale et internationale, ceux qui sont concernés sont souvent les ouvriers ou ouvrières qualifié(e)s dans les secteurs de la maçonnerie, de la menuiserie, de la réparation mécanique, de la ferronnerie, de la restauration, etc., puis viennent les professionnels de haut niveau de qualification comme des médecins ou des enseignants.

L'étude de l'OIM (2016) indique qu'au Togo les immigrants vivent principalement dans la capitale, Lomé, dans la région Maritime et dans celle des Plateaux. Cette partie du Togo est fortement urbanisée, ce qui témoigne du fait que l'immigration au Togo est essentiellement urbaine. Ensuite, les femmes (50,3 %)

sont majoritairement représentées par rapport aux hommes. Concernant les activités socio-économiques, les immigrants sont majoritairement dans le secteur informel, essentiellement dans le commerce des produits industrialisés neufs ou recyclés (pagnes, friperies, quincaillerie, pièces détachées de véhicules, etc.), puis dans l'artisanat de production (aliments, objets d'arts, etc.) ou de service (récupération de la ferraille, cordonniers ambulants, etc.).

- **Le système national de formation professionnelle et de développement des compétences**

Au Togo, le système national de formation professionnelle et de développement des compétences comporte globalement deux sous-systèmes : le sous-système formel, composé des ministères sectoriels dont le ministère en charge de l'ETFP et le sous-système non-formel et informel privé sous l'autorité du ministère de tutelle. Le ministère en charge de ce sous-secteur de l'éducation s'est vu ajouter une nouvelle attribution récemment, l'insertion professionnelle. Cette démarche traduit la préoccupation publique en matière d'emploi et de pertinence des formations délivrées dans un contexte de sous-emploi et de chômage généralisé.

Alors que la politique du gouvernement togolais consiste à développer l'ETFP par rapport à l'enseignement général, les statistiques officielles semblent indiquer une évolution très faible des effectifs de l'ETFP au Togo. Entre les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, l'effectif global des élèves dans l'ETFP s'est accru d'à peine 0,76 %, passant de 41 893 à 42 212 élèves¹. Dans la situation actuelle, les statistiques indiquent donc que les effectifs de l'ETFP sont relativement très faibles par rapport à l'enseignement général et en contradiction avec l'ambition affichée par le gouvernement en matière de transformation socio-économique dans les secteurs de production en particulier. Néanmoins, des initiatives sont en cours dans le cadre du PND pour élargir et améliorer les offres de formation professionnelle. L'adoption du système de formation duale (classe-atelier) avec la coopération allemande (GIZ) qui vise à former des diplômés ayant davantage de compétences pratiques acquises en entreprise en est un exemple concret.

- **Les principaux défis du système national d'ETFP au Togo**

Des échanges avec les acteurs rencontrés, il ressort que les défis actuels du secteur de la formation professionnelle et des métiers au Togo sont multiples. En deux mots, ces défis appellent à plus de structuration institutionnelle et à plus d'investissements pour améliorer ou compléter les offres de formation sur un marché de travail en évolution. Les acteurs n'ont eu de cesse d'évoquer les points suivants :

- le besoin d'une cartographie exhaustive des compétences, en termes de rapprochement entre les compétences existantes et celles qui font défaut ;
- la nécessité d'impliquer davantage les entreprises et structures privées de formation dans l'élaboration et la mise en œuvre des curricula de formation professionnelle dans le système éducatif et dans la mise en œuvre effective de la charte de partenariat public-privé ;
- l'amélioration de la qualité des formations dans les écoles, les centres et les ateliers ;
- la diversification des offres de formation pour une meilleure adéquation entre les formations suivies et les offres d'emploi actuellement ou fréquemment disponibles sur le marché du travail.

¹ Nous avons utilisé les données des annuaires statistiques officiels des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 pour l'ETFP, puis l'annuaire statistique de 2017-2018 pour l'enseignement général (par défaut).

Liste des acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AGET	Association des grandes entreprises du Togo
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale du volontariat au Togo
APERP	Programme d'appui à la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'études professionnelles
BIT	Bureau international du Travail
BP	Brevet professionnel
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitudes professionnelles
CEAA	Collège d'enseignement artisanal et artistique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CET	Collège d'enseignement technique
CFA	Certificat de fin d'apprentissage
CFTP	Centre de formation technique et professionnelle
CIPRES	Conférence interafricaine de la prévoyance sociale
CNDS	Conseil national du dialogue social
CRETFP	Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle
DECC	Direction des examens, concours et certifications
DTE	Direction des Togolais de l'extérieur
DTRF	Direction des transports routiers et ferroviaires
ENI	École nationale des instituteurs
ENS	École normale supérieure
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs
ETFIP	Enseignement technique, formation et insertion professionnelle
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération technique allemande pour le développement)
HIMO	Programmes à haute intensité de main-d'œuvre
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires
IDH	Indice du développement humain
INFA	Institut national de formation en agriculture

INFPP	Institut national de formation et de perfectionnement professionnel
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
INSEED	Institut national de la statistique des études économiques et démographiques
LETP	Lycée d'enseignement technique et professionnel
METFIP	Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation et de l'Insertion professionnelles
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
PAI	Programme d'appui institutionnel
PAIPJA	Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans
PNB	Produit national brut (par habitant)
PND	Programme national de développement
PNE	Politique nationale de l'emploi
PROVONAT	Programme de volontariat national du Togo
ProFoPEJ	Programme Formation Professionnelle et Emploi des Jeunes
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RGPH4	Recensement général de la population et de l'habitat (4e)
SIFA	L'Initiative compétences pour l'Afrique
UCRM	Union des chambres régionales de métiers
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

1. Contexte

Dans le contexte actuel où la mondialisation semble inexorable, la mobilité des personnes, les échanges de biens, de services et de valeurs entre les espaces géographiques ou entre les États s'avèrent incontournables. Malheureusement, la mobilité de plus en plus intense des populations de par le monde, au sein et entre les États, ouvre la porte aux migrations clandestines régionales ou internationales. De telles migrations clandestines sont entretenues par des trafics d'êtres humains et causent fréquemment des tragédies qui ne manquent pas de remettre tragiquement en cause les droits humains fondamentaux. Or,

« Des changements substantiels se sont produits en matière de politique migratoire depuis les années 1980. Ainsi, plusieurs pays de destination ont adopté une politique d'immigration sélective fondée sur des critères de capital humain. C'est le cas, par exemple de l'Australie, du Canada et, dans une moindre mesure, du Royaume-Uni. En même temps, face à la pression migratoire, plusieurs pays d'accueil ont tenté de contrôler l'immigration et indirectement sont peu à peu ouverts à la problématique de développement des pays du Sud » (Miftah A., 2018, p.114-115).

C'est dans ce contexte qu'a été adopté, le 11 décembre 2018 à Marrakech, au Maroc, le *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* qui prend en compte les différentes dimensions du phénomène. L'esprit du Pacte de Marrakech est de mobiliser les ressources et les partenariats pour agir positivement sur l'offre et la demande migratoires en termes de compétences socialement et économiquement bénéfiques pour les pays d'accueil autant que pour les pays d'origine. Ainsi, avec le Pacte de Marrakech, tous les États du monde souhaitent faire, des migrations internationales, un outil de co-développement afin de trouver de solutions socio-économiques.

La mise en œuvre du Pacte de Marrakech négocié entre les États souverains requiert sans doute des études de base, aux niveaux local et régional, en vue de fournir des informations utiles aux experts et aux décideurs. C'est dans ce contexte que se situe la présente étude intitulée la *cartographie sur les migrations régionales de main-d'œuvre et le potentiel de partenariats au Togo*. D'un point de vue méthodologique, l'étude est réalisée à partir de quatre sources d'information :

- La documentation et les statistiques officielles relatives à la migration, aux formations et à l'insertion professionnelle émanant des institutions spécialisées comme l'INSEED, l'ANPE.
- Les études antérieures des ONG et organismes onusiens comme l'OIM.
- La collecte d'informations à partir des entretiens réalisés avec les experts et acteurs institutionnels clés du monde du travail et de l'emploi, puis de la migration.
- Une enquête exploratoire par questionnaire sur un groupe cible d'immigrants dans deux activités impliquant fortement des immigrants dans l'agglomération de Lomé.

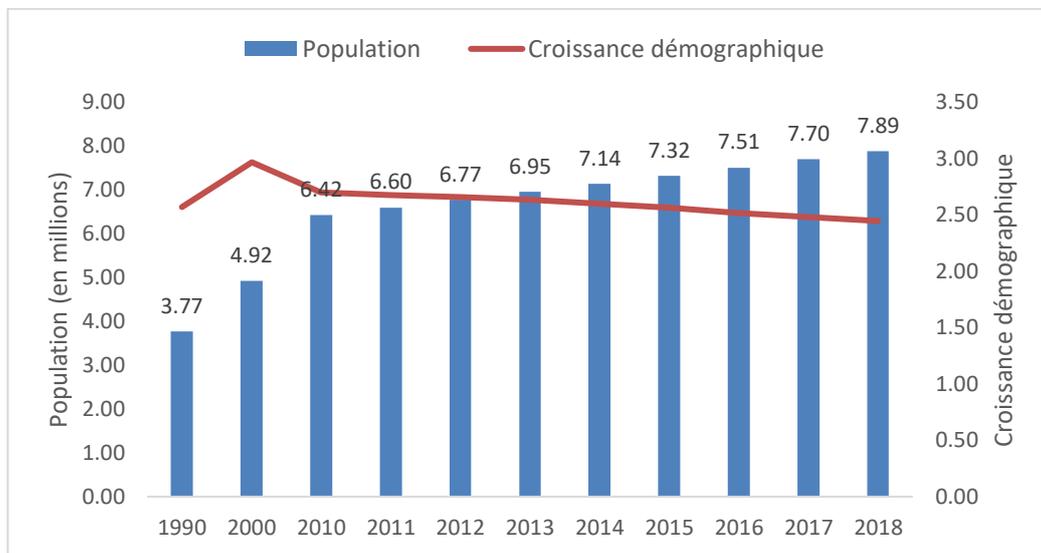
Le rapport est structuré en six points, à savoir : un aperçu sur le contexte socio-économique actuel du Togo ; le schéma migratoire en Afrique de l'Ouest et au Togo ; les cadres juridique et institutionnel, puis les politiques et programmes actuels en matière de migration au Togo ; la migration en lien avec les compétences et l'emploi au Togo ; le système national de formation et de compétences professionnelles au Togo ; les principaux défis du système national d'ETFP au Togo.

1.1 Le contexte socio-économique actuel du Togo

Le Togo est un petit pays côtier d'Afrique de l'Ouest ayant pour pays limitrophes à l'ouest le Ghana, à l'est le Bénin et au nord le Burkina Faso. Sa superficie est de 56 600 km² avec une longueur du nord au sud d'environ 1 000 km et une largeur est-ouest de seulement 80-100 km. Sa population, bien qu'ayant augmenté de manière régulière au cours des dernières décennies, est estimée à environ 7,89 millions d'habitants, soit un niveau bien inférieur à l'ensemble de ces voisins plus grands et plus peuplés. Ce dynamisme démographique, marqué par une augmentation de sa population d'environ 2,5 % chaque

année (taux de croissance démographique), a permis un quasi doublement de sa population entre 2000 et 2018 (Figure 1).

Figure 1 : Evolution de la population et de la croissance démographique entre 1990 et 2018



Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2019

En pleine transition démographique, le pays connaît encore un taux de fécondité élevé, de 4,32 enfants par femme, favorisant une structure démographique jeune avec 60 % de la population qui a moins de 25 ans et 42 % qui a moins de 15 ans (PNUD, 2019). Sa population est composée de 51,4 % de femmes et de 48,6 % d'hommes, la majorité vivant en milieu rural (62,3 %) contre 37,7 % en milieu urbain.

En termes de développement humain, le Togo figure parmi les pays les moins avancés malgré des progrès notables accomplis, ces vingt dernières années, dans le domaine de la santé et surtout de l'éducation. Entre 2000 et 2018, l'espérance de vie à la naissance est ainsi passée de 53,5 ans à 60,8 ans, la durée attendue de scolarisation a augmenté, passant de 9,4 ans en 2000 à près de 12,6 ans en 2018. Par ailleurs, le taux d'achèvement du primaire a connu une hausse significative passant de 66 % en 2000 à plus de 89,5 % en 2018, ce qui atteste de la forte démocratisation de l'accès à l'éducation.

Cette amélioration du capital humain se traduit dans l'évolution de l'IDH qui est passé de 0,426 en 2000 à 0,513 en 2018 (Tableau 1).

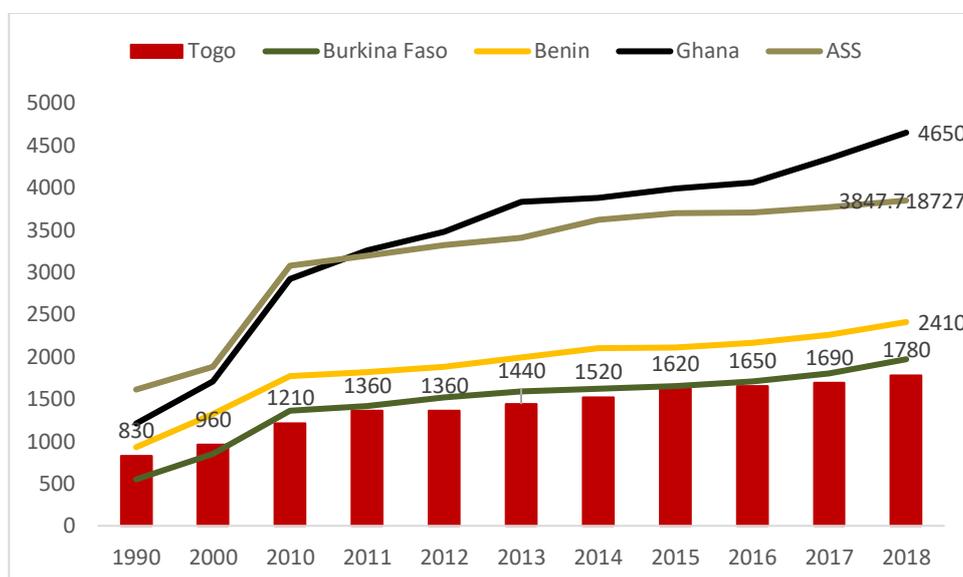
Tableau 1 : Evolution des Indicateurs de Développement Humain (IDH) sur la période 1990-2018

	Esperance de vie à la naissance	Durée attendue de scolarisation	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (dollars de 2011 en PPA)	Valeur de l'IDH
1990	55.9	7.6	3.0	1,302	0.405
1995	54.8	8.3	3.5	1,155	0.410
2000	53.5	9.4	4.0	1,236	0.426
2005	54.6	10.2	4.2	1,153	0.437
2010	57.5	11.5	4.3	1,259	0.468
2015	59.9	12.4	4.7	1,539	0.502
2016	60.2	12.4	4.8	1,545	0.506
2017	60.5	12.6	4.9	1,560	0.510
2018	60.8	12.6	4.9	1,593	0.513

Source : Rapport sur le développement humain du Togo, PNUD, 2019

Cependant, le pays continue de figurer parmi les pays les moins avancés car, avec son IDH de 0,513, il se classe au 167^{ème} rang sur 189 pays. La principale cause de cette stagnation tient à l'évolution relativement lente de son PIB par habitant qui croît plus lentement que dans l'ensemble de ses pays limitrophes.

Figure 2 : Evolution du PIB par habitant au Togo et dans les pays limitrophes (1990-2018)



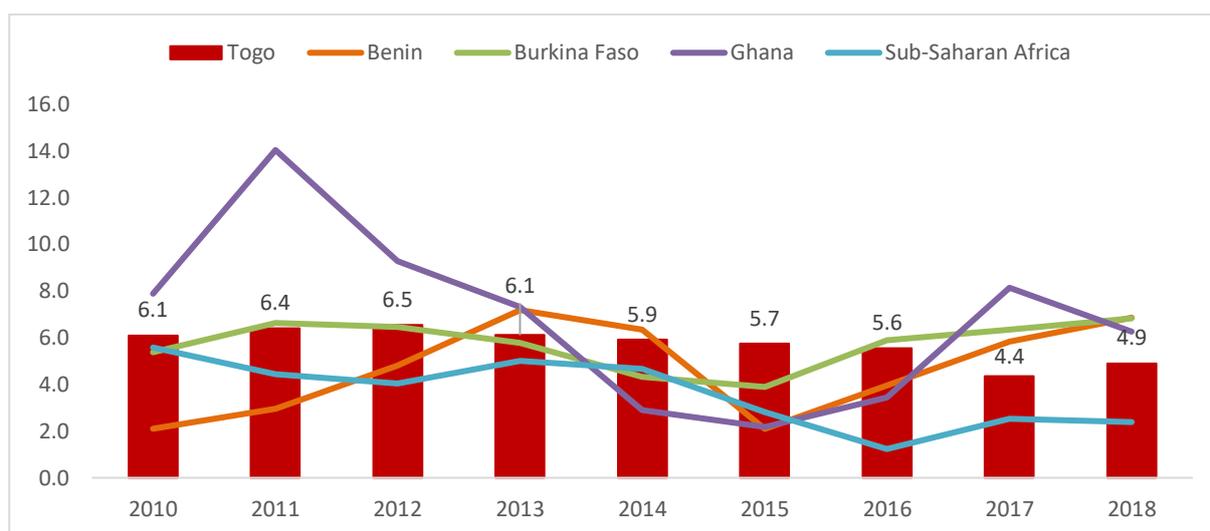
Source: Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2019

En effet, l'économie togolaise repose toujours sur l'agriculture vivrière, composée principalement de céréales (maïs, sorgho, mil, etc.), de tubercules (igname, manioc, etc.) et de légumineuses (haricot, niébé, arachide, etc.), malgré l'existence d'un secteur de cultures de rente (café, cacao et coton), voué principalement aux exportations et dont les revenus restent tributaires des conditions du marché international. Les activités informelles participent largement au processus de l'économie urbaine, tandis que le dynamisme des activités structurées, plus modernes, se révèle insuffisant pour générer un développement rapide et une transformation structurelle de son économie (PNE, 2012, p. 10).

1.2 Le cycle économique conjoncturel (2010-2018)

Les statistiques de la Banque mondiale (Indicateurs du développement dans le monde) indiquent qu'après deux décennies de relative stagnation économique (1990-2000), les performances économiques du Togo sont nettement plus favorables depuis 2010. Pour preuve, depuis cette date, la croissance moyenne annuelle est de 5,7 % soit un niveau supérieur à l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne (+3,6 %) et relativement similaire à celle des pays limitrophes (Figure 3).

Figure 3 : Comparaison des taux de croissance du Togo et de ses pays limitrophes sur la période 2010-2018



Source ; Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2019

Ainsi, le rapport pays de la Banque mondiale 2019 indique « qu'après avoir subi une baisse à 4,4 % en 2017, du fait des tensions politiques et de la forte contraction budgétaire, la croissance économique s'est accélérée en 2018 pour atteindre 4,9 % (+2,1 % du PIB par habitant). Cette reprise a été soutenue principalement par le rebond de l'industrie extractive et la poursuite de l'expansion du secteur agricole qui représente près de 40 % du PIB et fournit plus de 60 % des emplois ». Du côté de la demande, la croissance a été tirée par un renforcement de l'investissement privé, qui a bénéficié de l'amélioration du climat des affaires, notamment la réduction des coûts et des délais nécessaires à la cession et au transfert de propriété »².

Le gouvernement togolais, par la mise en œuvre de son Plan national de développement (2018-2020), ambitionne même une accélération de cette croissance qui pourrait atteindre 7,6 % à l'horizon 2022. Cette croissance serait portée par la modernisation agricole et l'industrialisation adaptée aux réalités nationales.

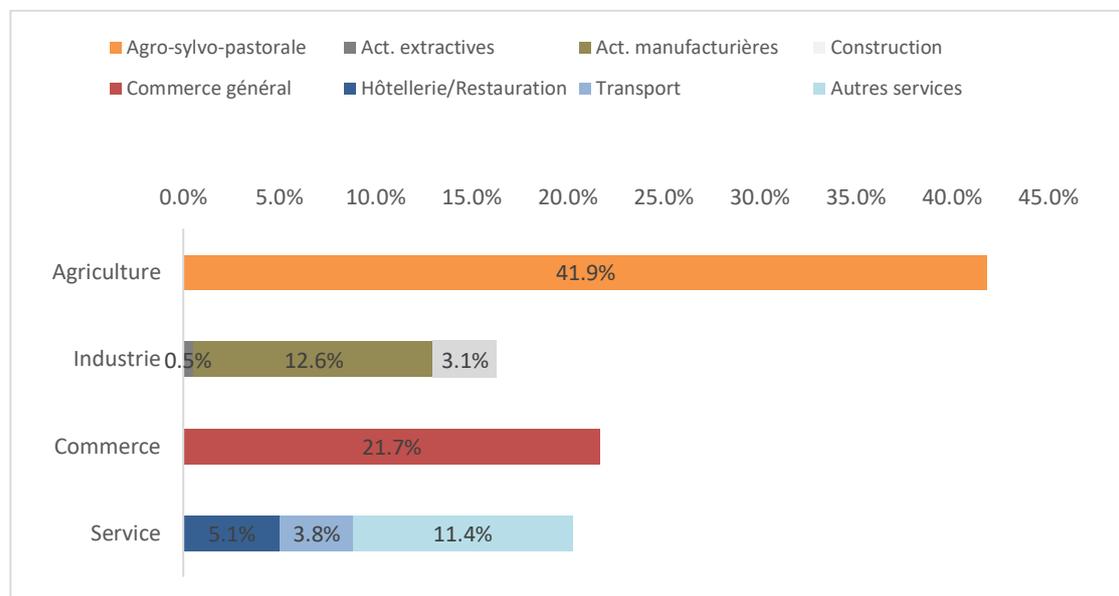
Après avoir brièvement présenté la conjoncture économique récente, il convient de décrire les principaux secteurs d'activité de l'économie togolaise et leurs influences sur les caractéristiques de son marché du travail.

² <https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview>

1.3 Les principaux secteurs d'activité et le marché du travail

Le Togo possède une économie relativement peu diversifiée qui demeure encore fortement tributaire des activités agricoles. En effet, le secteur de l'agriculture représente près de 40 % du PIB et 41.9 % des emplois selon les données récentes de l'ERI-ESI 2017³.

Figure 4 : Répartition sectorielle de la population active (2017)



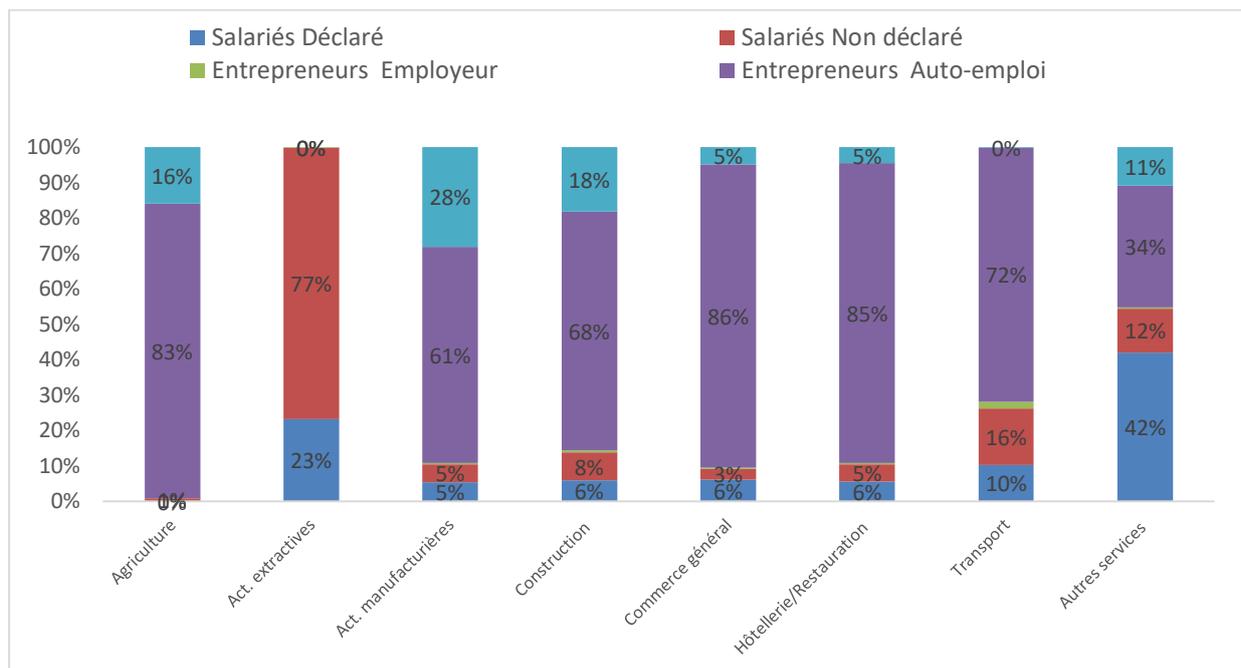
Source : ERI-ESI 2017, INSEED

Après l'agriculture, le secteur du commerce arrive en seconde position avec 21,7 % des actifs qui œuvrent principalement dans le commerce de détail (textile, téléphonie, électronique) et la vente de produits de consommation courante (produits alimentaires). Les services demeurent le troisième secteur avec les branches d'activité suivantes : hôtellerie-restauration (5,1 % de la population active), transport (3,8 %) et services aux particuliers (11,4 %). Le secteur industriel, insuffisamment développé, est le dernier secteur d'activité qui regroupe moins de 16 % de la population active. Ses principales branches d'activité sont l'industrie manufacturière (12,6 %) et les métiers de la construction (3,1 %) alors que l'industrie extractive contribue très marginalement à la création d'emplois (0,5 %). En effet, le potentiel du Togo en matières premières minières et d'hydrocarbure n'est pas encore pleinement connu et exploité comparativement aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui en tirent une partie substantielle de leur revenu.

Les données de l'enquête ERI-ESI 2017 montrent que ces différentes branches d'activité n'accueillent pas les mêmes types d'emploi, comme l'illustre la figure 5.

³ L'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) est une étude comparative sous-régionale qui a été effectuée dans les huit pays de l'UEMOA. Elle fournit des données récentes et complètes sur le marché du travail ainsi que les caractéristiques du secteur informel pour ces huit pays.

Figure 5 : Composition en emploi des différentes branches d'activité au Togo (2017)



Source : ERI-ESI 2017, INSEED

De manière générale, l'auto-emploi occupe une position centrale dans la grande majorité des secteurs/branches d'activité à l'exception notable des activités extractives et des autres services où le salariat est prédominant. Cette prédominance des travailleurs indépendants est une caractéristique forte du marché du travail togolais, tendance particulièrement marquée dans le secteur de l'agriculture (83 %), du commerce (86 %) et de la restauration (85 %). Cette réalité est le reflet d'un tissu entrepreneurial atomisé composé principalement d'entreprises unipersonnelles ou de très petite taille (micro-entreprise).

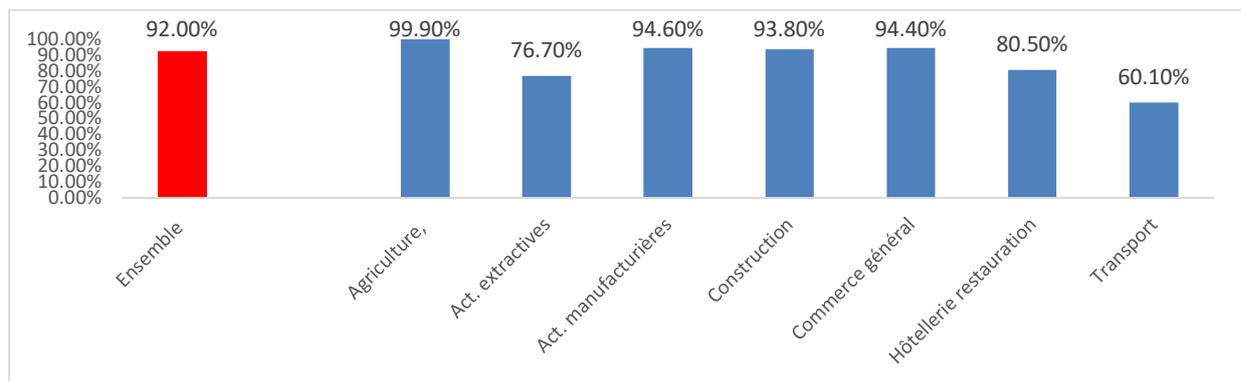
Tableau 2 : Organisation du travail selon le milieu de résidence et la branche d'activité

Milieu de résidence et secteur d'activité	Taille moyenne des UPI	Combinaison du travail						Effectiv
		Taux de salarisation	Auto emploi	Non salariale	Salariale	Mixte	Total	
Lomé								
Industrie	1,4	1,4	78,8	19,0	1,4	0,8	100,0	86 413
Commerce	1,1	1,3	91,8	6,0	1,3	0,9	100,0	179 139
Service	1,3	4,0	88,0	7,2	4,0	0,8	100,0	108 088
Ensemble	1,2	2,1	87,7	9,4	2,1	0,9	100,0	373 641
Autres urbains								
Industrie	1,5	2,9	71,9	19,8	2,9	5,4	100,0	89 205
Commerce	1,1	2,9	71,9	19,8	2,9	5,4	100,0	89 205
Service	1,5	3,7	76,3	19,8	3,7	0,3	100,0	92 320
Ensemble	1,3	2,2	81,8	14,2	2,2	1,8	100,0	292 493
Ensemble urbain								
Industrie	1,5	2,2	75,3	19,4	2,2	3,1	100,0	175 618
Commerce	1,1	0,9	92,8	5,7	0,9	0,7	100,0	666 134
Service	1,4	3,9	82,6	13,0	3,9	0,5	100,0	175 618
Ensemble	1,3	2,1	85,1	11,5	2,1	1,3	100,0	666 134
Rural								
Industrie	1,3	2,7	82,8	13,1	2,7	1,5	100,0	251 800
Commerce	1m1	0,3	93,1	6,1	0,3	0,6	100,0	241 974
Service	1,2	1,2	84,8	13,7	1,2	0,2	100,0	234 138
Ensemble	1,2	1,4	86,8	10,9	1,4	0,8	100,0	727 912
Ensemble								
Industrie	1,4	2,5	79,7	15,7	2,5	2,2	100,0	427 418
Commerce	1,1	0,6	92,9	5,9	0,6	0,6	100,0	532 081
Service	1,3	2,4	83,8	13,4	2,4	0,4	100,0	434 546
Ensemble	1,2	1,7	86,0	11,2	1,7	1,0	100,0	1 394 045

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel 2017, INSEED

Cette taille moyenne très réduite des entreprises togolaises concerne l'ensemble des secteurs d'activité et également les différents milieux de résidence que ce soit dans la capitale Lomé, dans les principales villes du pays tout comme en zone rurale. Elle s'explique par la précarité du tissu entrepreneurial et du marché du travail togolais, marqués tous deux par des taux d'informalité très élevés (Figure 6).

Figure 6 : Taux d'informalité au sein des différents secteurs/branches d'activité



Source : ERI-ESI 2017, INSEED

Selon les données d'ERI-ESI 2017, 92 % de la population active togolaise travaillent dans l'économie informelle et, comme nous l'avons vu précédemment, majoritairement en tant qu'auto-entrepreneurs. Que ce soit dans l'agriculture (99,9 %), les activités manufacturières artisanales (94,6 %) ou le commerce (94,4 %), l'économie informelle est le principal débouché professionnel de la population active togolaise. Cette tendance est encore plus marquée au sein des groupes sociaux défavorisés tels que les jeunes et les femmes qui, faute d'accès au marché formel de l'emploi, se retrouvent surreprésentés dans l'économie informelle. Ces activités précaires, irrégulières et faiblement rémunérées constituent leur unique moyen de subsistance.

Prendre en compte cette prédominance de l'économie informelle sur le salariat formel est une nécessité valable à la fois pour les systèmes éducatifs et pour les mécanismes d'insertion professionnelle. En effet, face à cette capacité limitée d'absorption du secteur privé formel et aux perspectives réduites d'emploi salarié, les systèmes éducatifs se doivent de proposer des programmes de formation qui dotent les apprenants des compétences favorables aux activités d'auto-emploi et d'entrepreneuriat. Le renforcement de l'employabilité des jeunes passe également par la mise en place d'un système performant d'identification des besoins en compétences afin d'assurer une meilleure adéquation de l'offre de formation existante.

1.4 La demande et l'offre de compétences

À la question de savoir si un certain déséquilibre se ressentait entre les offres de formation existantes et la demande de compétences sur le marché, la plupart des acteurs ont répondu par l'affirmative.

[Par rapport à la question... beaucoup d'études et de situations observées permettent de répondre aisément OUI. Les causes principales sont liées au fait que les offres de formation sur place ne couvrent pas totalement les besoins du marché. C'est un premier paramètre. Il y a aussi le fait que les offres de formation n'ont pas suffisamment d'applications pratiques pour permettre à l'apprenant de travailler en situation réelle en entreprise. L'apprenant est formé avec des notions pratiques non approfondies... alors que l'entreprise recherche des compétences confirmées. Par ailleurs, le secteur privé, le monde du travail, n'intervient pas assez dans la définition des offres de formation. Le fait que la mise en œuvre de la Charte de partenariat privé-public prenne du temps pose problème. Il faudrait que les professionnels puissent intervenir depuis l'élaboration des curricula jusqu'à la formation pratique de sorte que les apprenants se retrouvent par périodes en entreprise pour parachever leur formation et être aptes à exercer à la sortie. Mais il reste encore du chemin à faire pour qu'on voie se concrétiser ce partenariat, et que les entreprises acceptent facilement de proposer leurs locaux comme cadres de formation. Un grand travail reste à faire en matière de partenariat public-privé pour aboutir à cette démarche, et pour élargir les offres de formation aux fins de couvrir les besoins du marché (Propos de M. Bararmna, directeur adjoint de l'ETFP, recueillis à Lomé en mai 2019)].

Il ressort des propos de l'intervenant cité ci-dessus qu'il y a trois défis majeurs à relever dans la dispense des compétences au Togo : un cadre concerté et participatif public-privé pour l'élaboration et la mise en œuvre des curricula de formation, une acquisition effective des compétences pratiques chez les apprenants et l'élargissement des offres de formation de manière à répondre aux besoins du marché. Pour réussir à relever ces défis, il importe de mettre en application la Charte partenariat public-privé qui n'est pas encore effective au Togo, et ce pour diverses raisons, dont le financement des charges que cela implique.

En 2017, Hannah Boegemann a, pour le compte de la GIZ, réalisé une autre enquête auprès des membres de l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET) sur les besoins du marché du travail et de la formation. Une quinzaine de membres de l'AGET ont participé à cette enquête dont la majorité (8) appartenaient au secteur tertiaire des services et du commerce. L'industrie compte six entreprises, et une pour le BTP. La plupart des représentants rencontrés occupaient des fonctions de directeur général ou de responsable RH ou de responsable administratif et financier (RAF). Concernant les métiers recherchés sur le marché (demande en compétences), les résultats de l'enquête réalisée par Hannah Boegemann sont décrits au tableau 3.

Tableau 3: Métiers recherchés par les grandes entreprises en 2017

Métiers	Besoin / personnes	%	Niveau de diplôme requis	Y a-t-il de bons candidats au Togo ?
Responsable de maintenance	1	1,9	BAC+5	Non
Technicien d'installation	2	3,7	BAC+5	Oui
Technicien en automatisme	3	5,6	BAC+5	Non
Ingénieur carrières	1	1,9	BAC+5	Non
Inspecteur après-vente	1	1,9	BAC+3	Oui
Chef de réception	1	1,9	BAC+3	Non
Technicien itinérant	8	14,8	BAC+3	Oui
Topographe	5	9,3	BAC+3	-
Ingénieur système	2	3,7	BTS/ Diplôme d'Ingénieur	Oui
Ingénieur réseau	2	3,7	BTS/ Diplôme d'Ingénieur	Oui, mais difficilement
Carrossier	3	5,6	BTS	Oui
Electromécanicien	3	5,6	BTS	Oui, mais difficilement
Mécanicien	1	1,9	BT	Oui
Électricien	3	5,6	BT	Non
Conducteur d'engins lourds	10	18,5	BAC	-
Valet/femme de chambre	4	7,4	CFA/CAP	Oui
Cuisinier	4	7,4	CFA/CAP	Oui
Total	54	100		

Source : enquête auprès des membres de l'AGET, Hannah Boegemann, Lomé, 2017

Ce tableau propose un état des lieux de la demande et de l'offre en compétences sur le marché de l'emploi au Togo. Il révèle que 17 métiers sont demandés, ce qui témoigne de la diversité des profils professionnels recherchés. Cependant, cette apparente diversité est à nuancer du fait que le nombre de personnes recherchées s'avère faible, signe que la demande émanant du secteur privé national est

restreinte. Les profils les plus demandés sont liés à des compétences techniques très spécifiques telles que les conducteurs d'engins lourds (18,5 %), les techniciens itinérants (14,8 %), les topographes (9,3 %), les électromécaniciens, les carrossiers et les techniciens en automatisme (5,6 %). L'ensemble de ces métiers représentent plus de 74 % de la demande exprimée en 2017 par les entreprises de l'AGET. Parmi ces métiers, les employeurs en ont mentionné cinq qui font face à une pénurie de compétence locales et nécessitent le recours à une expertise extérieure. Il s'agit : (i) des responsables de maintenance ; (ii) des techniciens en automatisme ; (iii) des ingénieurs de carrières (mines) ; (iv) des chefs de réception et (v) des électriciens. En conclusion, bien que la demande en compétences ne soit pas abondante, l'offre existante n'arrive pas à la couvrir selon l'avis des administrateurs des grandes entreprises ayant fait l'objet de l'enquête.

Ce recours à de la main d'œuvre étrangère pour combler le déficit de compétences locales nous amène à traiter de la problématique migratoire en général, et plus particulièrement des migrations professionnelles, qui sont particulièrement dynamiques au Togo à l'instar de la grande majorité des pays de la CEDEAO.

2. Le schéma migratoire au Togo : constantes historiques et dynamiques actuelles

Avant de procéder à la présentation du profil migratoire du Togo, il convient de clarifier certains concepts clés qui figurent dans le champ d'étude des migrations. Ces concepts sont particulièrement pertinents dans le contexte togolais du fait de la nature des flux migratoires observés.

2.1 Les principaux concepts et l'historicité des migrations en Afrique de l'Ouest

Clarification des concepts clé utilisés

La migration humaine, appréhendée comme étant le déplacement d'individus d'une localité à une autre, est un phénomène ancestral qui a marqué, à des degrés d'intensité plus ou moins forts, l'ensemble des périodes de l'histoire, sur tous les continents. De nos jours, la migration est devenue une préoccupation majeure des gouvernements, à l'échelle internationale, du fait de la montée en puissance des facteurs propices aux mouvements de population (terrorisme, conflits intercommunautaires, réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles) et de la forte médiatisation de la migration irrégulière. Selon la définition en vigueur à l'OIM, la migration traduit le « *déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées* » (OIM, 2007, p. 47-48).

Pour analyser ces mouvements de population à l'échelle d'un pays, il s'avère primordial de différencier l'émigration qui représente « *l'action de quitter son pays de résidence pour s'installer dans un pays étranger* » (OIM, 2011), de l'immigration qui se définit comme « *l'action de se rendre dans un pays dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer* » (OIM, 2011).

A cette migration internationale s'ajoute la migration interne (principalement marquée au Togo par de l'exode rural) qui caractérise les mouvements de population d'une région à une autre à l'intérieur d'un pays donné. Pour mesurer l'intensité et le dynamisme de ces trois phénomènes, on analyse leurs flux migratoires qui indiquent le « *nombre de migrants qui se déplacent ou qui sont autorisés à se déplacer d'un pays à un autre en vue d'obtenir un emploi ou de s'établir dans le pays pour une période déterminée* » (OIM, 2007, p. 33).

L'étude des migrations nécessite également de s'intéresser aux causes de rejet et/ou d'attraction (facteur push and pull) qui favorisent les déplacements de population. Ces causes sont multiples (économiques, socioculturelles, sociopolitiques ou écologiques) et cumulatives. A cet égard, l'Afrique de l'Ouest, région en pleine mutation, ne fait pas exception puisque son histoire lointaine et contemporaine demeure intimement liée au phénomène migratoire.

Les tendances migratoires en Afrique de l'Ouest

L'analyse historique du phénomène migratoire en Afrique de l'Ouest met en évidence un certain nombre de facteurs qui ont contribué à façonner les déplacements de population à l'intérieur des différentes aires culturelles que renferme cette partie du continent.

Le premier facteur est environnemental, avec la présence d'une grande diversité de zones climatiques entre les pays sahéliens de l'hinterland marqués par un climat sec et aride et les pays côtiers dotés d'un climat tropical et humide. Cette migration des zones sahéliennes vers les régions côtières est une constante historique qui a notamment contribué à la création de grands centres urbains le long du Golfe de Guinée. De nos jours, une grande proportion de la population ouest-africaine vit le long de ce corridor Abidjan-Lagos qui abrite les principales villes de la sous-région. Cette migration du nord vers le sud a

notamment été favorisée lors de la colonisation qui a donné lieu à des déplacements forcés de population.

« Ainsi l'urbanisation de la zone forestière est liée pour une large part au développement de l'économie de plantation. D'origine coloniale, les villes se sont peuplées de migrants, notamment de gens du nord, qui se sont livrés principalement à des activités de commerce et de transport ; c'est d'ailleurs souvent à partir des centres urbains de la zone forestière que les Dioula, gagnant leur périphérie, ont opéré les stratégies de colonisation agricole. Plus généralement les mouvements migratoires vers la zone forestière ont établi des liens organiques entre le monde rural et le monde urbain, d'autant plus resserrés que les populations autochtones s'inscrivaient elles-mêmes dans ce circuit plantation-urbanisation » (J.-P. Chauveau et J.-P. Imzon, 1985, p. 67).

Dans certains cas, l'administration coloniale avait organisé des migrations forcées des populations soudano-sahéliennes vers les zones de plantation ou de chantiers plus ou moins inhabités.

« À cause de l'importance des migrations, les régions côtières et forestières d'Afrique de l'Ouest, qui autrefois avaient une faible densité, sont devenues les principales zones de peuplement. Ces mutations ont été favorisées par les politiques menées par les puissances coloniales, et après 1960 par les nouveaux États qui ont mis l'accent sur la promotion des cultures de rente – café, cacao, palmier à huile, arachide – et le développement de grandes agglomérations dotées d'infrastructures portuaires. [...] Dans les campagnes de Haute-Volta, du Mali, de nombreux jeunes, pour fuir les réquisitions de main-d'œuvre, trouver l'argent de l'impôt, sont partis en masse au Ghana, où le travail était plus libre » (Alain Bonnassieux et Olivier Pliez, 2009)⁴.

Le second facteur est sociopolitique, et son intensité s'est accrue à partir des années 1990 du fait de la multiplication des conflits ethniques, des guerres civiles à l'intérieur et/ou aux frontières des États. Ces conflits protéiformes ont engendré des déplacements forcés de population et des migrations de survie pour échapper aux zones de conflits. Des années 1990 à nos jours, l'ensemble des 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception des îles du Cap Vert, ont été affectés par des migrations de populations liées aux guerres civiles.

« À travers les migrations, la guerre a relié divers espaces en Afrique de l'Ouest et au-delà. Les combats ont en effet provoqué de nombreuses migrations, internes et internationales, et déstabilisé les pays voisins [Marchal, 2002], entraînant de nouvelles migrations de fuite et renversant notamment les flux migratoires entre le Libéria et la Guinée. Cette migration forcée a créé des lieux et des configurations spatiales spécifiques » (Hélène Simon-Lorière, 2010, p.197).

En résumé, la dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest est très forte et selon les estimations d'Alain Bonnassieux et Olivier Pliez (2009) près de 80 millions de personnes ont migré de la campagne vers les villes au cours des 45 dernières années. Lalou R. (1996) affirme également que l'Afrique de l'Ouest se caractérise par un très haut niveau de mobilité, par des migrations souvent anciennes, polymorphes et multidirectionnelles. Les mouvements intrarégionaux restent les plus importants. Mais ils s'articulent fortement avec les autres systèmes migratoires orientés vers l'Afrique centrale et australe et vers les pays du nord. (Lalou R., 1996, p. 346).

Le Togo, positionné au cœur de l'Afrique de l'Ouest ne fait pas exception à la règle et son profil migratoire demeure fortement influencé par ces mouvements sous-régionaux de population.

2.2 Le profil migratoire du Togo

Les migrations sur le territoire actuel du Togo remontent au temps colonial. Les premières migrations furent des migrations forcées au cours des périodes coloniales allemande et française, entraînant la déportation des populations de certaines localités du nord vers le sud du pays dans les cultures de plantation. De nos jours, le phénomène s'est poursuivi et diversifié en termes de localités et de causes

⁴ Café géographique à Toulouse le mercredi 25 novembre 2009, <http://cafe-geo.net/>.

migratoires. Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2010 au Togo indiquent que les immigrants internationaux durée-de-vie représentent 496 394 individus dont 54,3% de femmes et **48,6% d'immigrants** (INSEED, 2016, p. 56). De fait, le Togo est davantage un pays pourvoyeur d'émigrants qu'un pays d'immigration.

Par ailleurs, le Togo - et sa capitale Lomé - en raison de sa position géographique dans la sous-région ouest africaine (une ouverture maritime avec un port en eau profonde et une proximité avec les grandes mégapoles régionales -Lagos, Accra et Abidjan-), fut et demeure aussi un pays d'immigration de transit. « Sur le plan migratoire, le Togo, comme beaucoup d'autres pays, constitue à la fois un pays d'accueil, de transit et de départ des migrants. » (OIM, 2016, p. 18). Ce pays « est connu pour sa mobilité transfrontalière et son commerce de transit en raison de sa situation géographique (il se trouve entre deux géants économiques, le Ghana et le Nigeria), son statut de port franc et son système d'immigration libéral » (Rapport UE-ICMPD, 2013, p. 6).

2.3 Le solde migratoire au Togo

Selon les données existantes, le solde migratoire est structurellement négatif. Autrement dit, chaque année il y a plus de Togolais qui quittent le pays pour s'installer dans d'autre pays que d'étrangers qui viennent s'installer au Togo. Selon, les statistiques des ACP (2013) citées par l'OIM (2016, p.21), entre 1960 et 2011 les soldes migratoires annuels furent toujours négatifs au Togo, exceptées lors des années 1970 et 2000 au cours desquelles ils furent positifs (Figure 7).

Figure 7: évolution du solde migratoire au Togo entre 1960 et 2011



Source : conçu à partir des données publiées par ACP, 2013, cité dans OIM, 2016, p. 45.

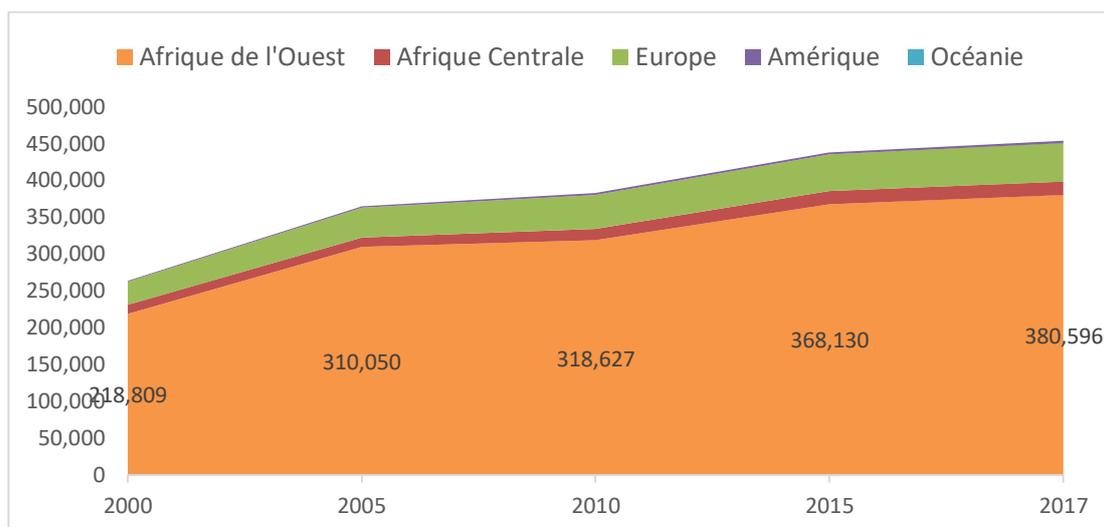
Cette prédominance s'explique à la fois par des facteurs économiques liés à la moindre prospérité et à un marché de l'emploi peu performant et inclusif, et par des facteurs socio-politiques caractérisés par un climat d'instabilité et de contestation sociale qui a prévalu au cours des années 2000.

L'émigration des Togolais à l'étranger

On retrouve souvent divers facteurs à l'origine de l'émigration, dont le plus important est le facteur économique. Ainsi même si les indicateurs de croissance économique ont été favorables depuis la décennie 2000 et que les infrastructures portuaires représentent un réel atout économique, le Togo n'est pas un pays de grande prospérité économique, de grandes cultures de plantation (café, cacao, etc.) ou de grands champs d'exploitation de pétrole ou de mines. Les difficultés socio-économiques, voire socio-politiques du pays par rapport à la relative prospérité économique de certains pays voisins comme le Ghana, la Côte d'Ivoire ou le Nigéria tendent à faire du Togo un pays d'émigration. Aussi, l'émigration des Togolais vers d'autres pays est-elle plus importante que l'immigration sur le territoire du Togo.

« La population togolaise est également très mobile. Elle migre en fonction des opportunités économiques, des milieux ruraux vers les villes. Au-delà des migrations internes, on note un mouvement important d'émigration des Togolais vers les pays étrangers » (INSEED, 2016, p. 19).

Figure 8 : Evolution des stocks d'émigrés togolais résidant à l'étranger sur la période 2000-2017

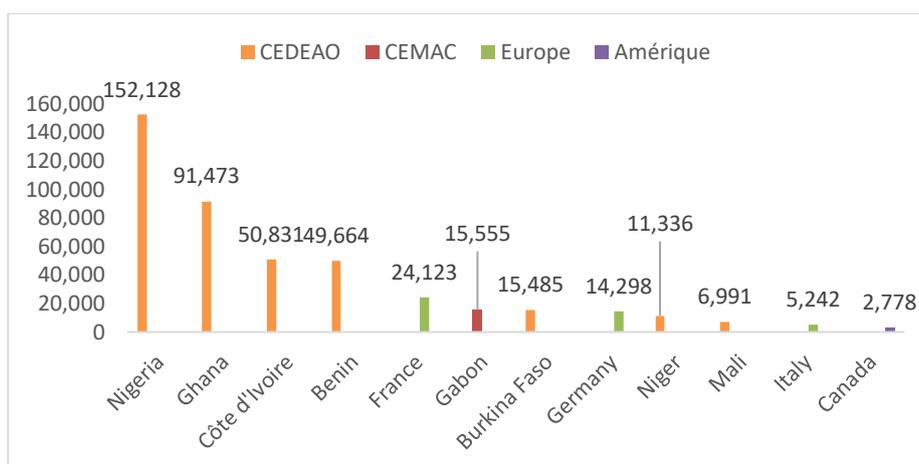


Source : élaboré par l'auteur à partir des données ONU/DAES 2017

L'analyse de l'évolution des stocks d'émigrés togolais montre une forte intensification du phénomène depuis le début des années 2000 (Figure 8). Le nombre de Togolais vivant à l'étranger est ainsi passé d'environ 255 000 émigrés en 2000 à plus de 450 000 en 2017. Cette augmentation a été continue sur l'ensemble de la période et elle a connu deux principaux pics entre les années 2000 et 2005 (+38%) puis entre les années 2010 et 2015 (+15%). Ces deux périodes coïncident avec des phases de grande instabilité politique, de montée de la contestation sociale et de répression politique qui ont poussé à l'exil de nombreux Togolais.

Il s'agit, pour la plus grande part, d'une émigration de proximité et dirigée vers les pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont accueilli en 2017 (ONU/DAES) 83,8% des émigrés togolais, suivis des pays de l'Europe (11,6%) et de l'Afrique centrale (4%). Cette forte composante sous-régionale des mouvements migratoires provenant du Togo est une donnée centrale qui s'explique par la forte interdépendance économique et commerciale de ces différents pays et par une certaine proximité ethnoculturelle prévalant entre le Togo et ses plus proches voisins.

Figure 9 : Douze principaux pays de destination des émigrés togolais en 2017



Source : élaboré par l'auteur à partir des données ONU/DAES 2017

Le Nigéria constitue le principal pays de destination des émigrants togolais avec plus de 152 000 ressortissants qui effectuent des séjours plus ou moins longs et répétés dans ce pays. Il ressort des entretiens qualitatifs que cette migration est avant tout professionnelle et orientée soit vers les zones de plantation agricole du Nigéria (huile de palme, noix de cajou, riz) soit vers les principaux centres

urbains du pays (Lagos, Abuja, Ibadan). Dans ces grandes villes, les Togolais exercent des petits métiers informels dans le commerce et/ou l'artisanat ou travaillent sur les grands chantiers de construction d'infrastructures (BTP) qui nécessitent une main-d'œuvre importante.

Le Ghana représente le second pays de destination des émigrés togolais (91 473 personnes) et cette migration est favorisée par la proximité géographique du Ghana qui possède plus de 600 km de frontière commune avec le Togo et qui se situe à moins de 10 km de la capitale Lomé. De plus, l'ethnie Ewe se situe de part et d'autre de la frontière et de nombreuses familles sont partagées entre ces deux pays, ce qui contribue à alimenter des flux continus de population. La migration togolaise s'avère également essentiellement rurale et agricole et principalement orientée vers les plantations de café-cacao du Ghana qui demeure, derrière la Côte d'Ivoire, le second producteur mondial de cacao.

La **Côte d'Ivoire** et le **Bénin** constituent les 3^{ème} et 4^{ème} pays de destination des émigrés togolais avec environ 50 000 ressortissants dans chaque pays. Dans ces deux pays, les Togolais se dirigent majoritairement vers les grandes villes côtières que sont Abidjan et Cotonou pour y exercer des métiers dans le commerce et l'artisanat de l'économie informelle. Ils profitent ainsi de la libre circulation des personnes pour faire des allers-retours réguliers entre leur région d'origine et de destination.

La France est, avec 24 123 émigrés togolais, le premier pays de destination extra-africain. Les migrations vers ce pays s'inscrivent dans le prolongement historique de la colonisation et du maintien de liens politique, économique et culturel entre ces deux pays francophones. Contrairement à la migration sous-régionale majoritairement peu ou pas qualifiée, les émigrés togolais vivant en France possèdent un bagage éducatif nettement supérieur, ce qui leur permet d'exercer des professions plus valorisées et mieux rémunérées dans le domaine médical (médecins, infirmières, sages-femmes) ou dans le secteur libéral. Par ailleurs, la France constitue le premier pays de destination des étudiants togolais désireux de poursuivre leur cursus académique hors de leur pays d'origine. En 2019, ils sont ainsi, selon les données de l'organisme Campus France, 3 128 étudiants togolais à suivre leur formation dans une université française, dont 36% de femmes⁵.

A travers la description de ces différents schémas d'émigration, on remarque que selon la destination, les profils socio-professionnels des émigrés togolais ne sont pas les mêmes. Cette différenciation est particulièrement marquée entre les Togolais qui migrent au sein de la CEDEAO et qui sont majoritairement actifs dans le domaine agricole, le BTP et/ou dans les petits métiers du secteur informel (artisanat, commerce) et les migrations extra-africaines qui concernent davantage des travailleurs qualifiés opérant dans le secteur des services à la personne (éducation, santé, professions libérales). Cette spécificité des flux migratoires togolais vers les pays du nord est mentionnée dans le profil migratoire 2016 qui indique que « *la migration togolaise est relativement qualifiée vis-à-vis des pays de l'OCDE. Cela peut s'expliquer par l'exode important des élites culturelles et économiques durant les périodes de troubles sociaux et politiques ainsi que le chômage des jeunes diplômés dans le pays* » (OIM, 2016, p.65).

L'enquête ERI-ESI 2017 fournit des données additionnelles sur les caractéristiques des émigrants de retour qui ont vécu à l'étranger et se retrouvaient au Togo au moment de l'enquête. Ces statistiques mettent en évidence une émigration majoritairement masculine (~66% d'hommes), jeune (43% de moins de 25 ans, 73% de moins de 35 ans) et dotée d'un niveau de formation intermédiaire (de niveau primaire ou secondaire).

Du point de vue géographique, près des deux tiers sont issus des régions rurales (64,1%) puis de Lomé (24,2%) et enfin des autres localités urbaines (11,7%).

⁵ Ces chiffres sont issus des statistiques communiqués par l'organisme Campus France (<https://www.campusfrance.org/>) qui s'occupe de l'ensemble des procédures d'inscription des étudiants étrangers désireux de venir étudier dans une université française.

Tableau 4 : Caractéristiques des émigrants de 15 ans et plus selon la résidence (ERI-ESI 2017)

Caractéristiques sociodémographiques	Milieu de résidence					
	Lomé	Autres urbains	Ensemble Urbain	Rural	Total	Effectif
Sexe						
Masculin	19.4	10.5	29.9	70.1	100	63,712
Féminin	33.7	13.8	47.5	52.5	100	31,237
Groupe d'âge						
15-24 ans	12.5	13.1	25.6	74.4	100	41,988
25-34 ans	29.8	11.9	41.7	58.3	100	29,622
35-64 ans	42.2	8.7	50.9	49.1	100	14,206
65 ans et Plus	45.7	0.0	45.7	54.3	100	758
Niveau d'instruction						
Aucun	6.9	5.3	12.2	87.8	100	15,131
Primaire	16.5	5.8	22.2	77.8	100	22,896
Secondaire	22.3	16.6	39.0	61.0	100	33,631
Supérieur	65.6	18.6	84.2	15.8	100	8,063
Ne sait pas	59.3	0.0	59.3	40.7	100	3,557
Togo	24.2	11.7	35.9	64.1	100	94,457

Source : élaboré par l'auteur à partir des données de l'ERI-ESI 2017, INSEED

Les données issues de l'enquête ERI-ESI 2017 donnent également des informations sur les motifs de l'émigration togolaise en fonction d'un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques (tableau 5).

Le premier motif de migration invoqué est la recherche d'un emploi, formulé par 70,8% des émigrants. Ce motif met en évidence le poids des migrations induites par la recherche d'un travail et l'absence de perspectives professionnelles attractives sur le marché du travail togolais qui est jugé saturé, peu compétitif et clientéliste. Le second motif relève du regroupement familial, qui n'est mentionné que par 9,6% des émigrés avec une plus forte proportion de femmes (17,7% des femmes invoquent ce motif). Ce taux réduit indique que nous ne sommes pas en présence d'une migration de long terme ayant pour objectif une installation définitive à l'étranger mais plutôt d'une migration temporaire dont les objectifs professionnels et économiques sont bien délimités.

Tableau 5 : Motifs de la migration internationale selon les caractéristiques des émigrés togolais

Caractéristiques sociodémographiques et destination	Motif principal de la migration							Total	Effectif
	Etudes	Regroupement familial	Affectation du travail	Recherché d'emploi	Problème de sante	Autre raison	Ne sait pas		
Sexe									
Masculin	7.5	5.9	2.8	76.8	0.0	4.5	2.5	100	63,712
Féminin	7.0	17.7	0.5	57.5	1.2	11.9	4.1	100	31,237
Groupe d'âge									
15-24 ans	9.7	5.4	0.0	73.9	0.8	7.5	2.7	100	41,988
25-34 ans	6.5	13.1	2.5	70.8	0.0	4.8	2.3	100	29,622
35-64 ans	0.0	14.9	7.8	64.7	0.0	7.2	5.5	100	14,206
65 ans et Plus	38.5	0.0	0.0	15.8	0.0	45.7	0.0	100	758
Niveau d'instruction									
Aucun	0.0	19.1	0.0	76.1	0.0	4.8	0.0	100	15,131
Primaire	6.1	5.5	0.6	83.0	0.0	2.7	2.1	100	22,896
Secondaire	6.7	9.7	2.1	67.3	1.0	9.5	3.8	100	33,631
Supérieur	31.0	1.7	3.7	59.0	0.0	4.5	0.0	100	8,063
Ne sait pas	0.0	10.2	18.1	29.6	0.0	21.5	20.6	100	3,557
Togo	7.3	9.6	2.1	70.8	0.4	6.8	3.0	100	80,527

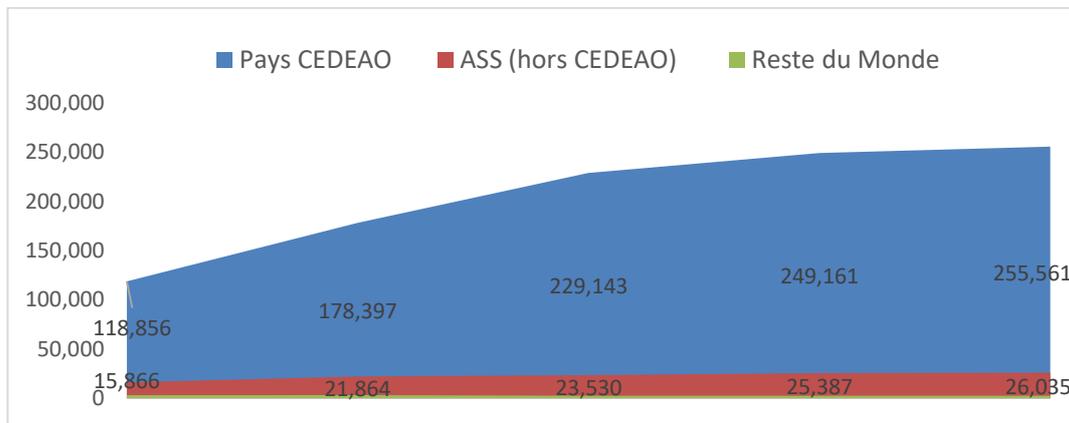
Source : élaboré par l'auteur à partir des données de l'ERI-ESI 2017, INSEED

Après avoir présenté les caractéristiques des émigrants togolais, il convient de décrire celles des immigrants qui viennent s'installer au Togo pour des séjours plus ou moins prolongés.

L'immigration étrangère au Togo

Bien que le Togo ne possède pas le marché du travail le plus attractif qui soit et qu'il présente un solde migratoire structurellement déficitaire, il attire néanmoins une population étrangère issue principalement des pays de la sous-région. Ce nombre d'immigrés étrangers résidant au Togo a d'ailleurs fortement augmenté entre 2000 et 2017 puisqu'il est passé d'environ 125 000 à plus de 283 000 en 2017 (+115 %). Sur ce total, la DGDN (l'actuel INSEED) indique que seuls 5 308 travailleurs immigrés (2,2 %) sont en situation régulière au niveau de l'administration du travail (enregistrement du contrat du travail). Ce faible taux d'enregistrement démontre qu'une des caractéristiques de l'immigration au Togo est qu'elle demeure largement spontanée et irrégulière.

Figure 10 : Evolution des stocks d'émigrés togolais résidant à l'étranger sur la période 2000-2017



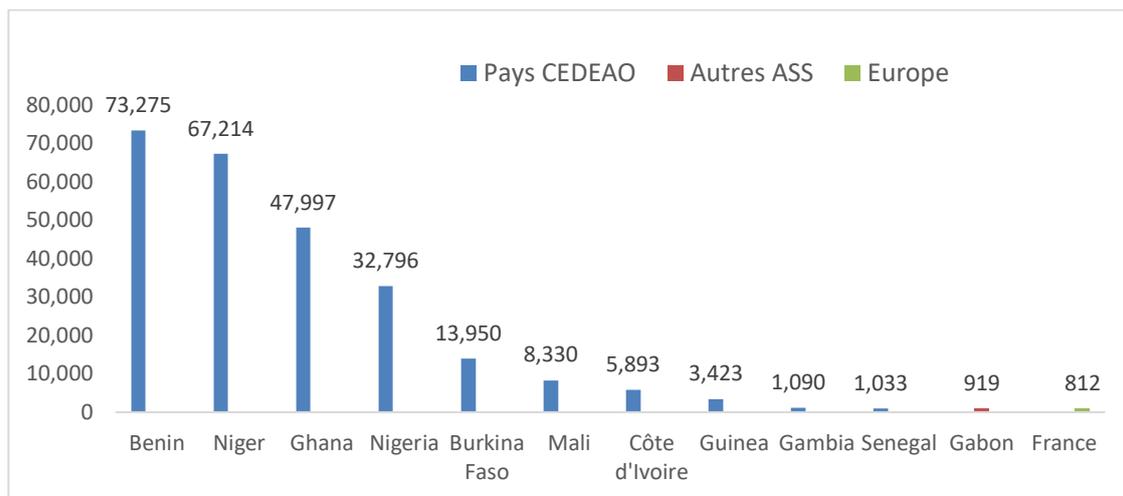
Source : élaboré par l'auteur à partir des données ONU/DAES 2017

Cette immigration possède ainsi un certain nombre de traits caractéristiques que nous présentons ci-après :

Immigration de proximité

Les statistiques de l'ONU/DAES 2017 indiquent que sur les 283 000 immigrants au Togo, 255 561 proviennent des pays de la CEDEAO, soit environ 90 % du total des immigrants. En dehors des pays de l'espace CEDEAO, le reste des immigrants proviennent des autres pays africains (26 035) et beaucoup plus marginalement des pays du nord (2 370). Cette forte proximité des zones de provenance des immigrants démontre la faible attractivité internationale du Togo et son lien étroit avec les populations des pays limitrophes.

Figure 11 : Douze principaux pays de provenance des émigrants présents au Togo en 2017



Source : élaboré par l'auteur à partir des données ONU/DAES 2017

Le Bénin demeure, en 2017, le principal pays de provenance des immigrés au Togo avec près de 73 275 ressortissants présents sur le sol togolais. Ces deux pays limitrophes, partageant 644 km de frontières communes, sont donc économiquement, culturellement et démographiquement liés entre eux, ce qui favorise des mouvements réguliers et importants de population (le Bénin est le 4^{ème} pays de destination des émigrés togolais). La particularité de ce corridor migratoire est que, contrairement aux autres, le solde migratoire du Togo est positif (+23 000) ce qui indique que le Togo accueille plus de Béninois sur son sol qu'il n'y a de Togolais qui s'installent au Bénin. Cela est notamment dû à la présence du port de Lomé qui demeure une plaque tournante du commerce dans la sous-région et attire de nombreux commerçants des pays limitrophes qui ne disposent pas des mêmes infrastructures maritimes.

Le Niger représente la seconde communauté d'immigrés au Togo avec près de 67 214 ressortissants (ONU/DAES 2017). Ce pays sahélien de l'hinterland demeure commercialement dépendant du port de Lomé pour ses importations, ce qui incite de nombreux Nigériens à venir au Togo pour y faire des affaires. De plus, le Niger est spécialisé dans l'élevage et le pastoralisme ce qui induit des flux migratoires dirigés vers les pays côtiers dont le Togo qui importe une part significative de sa consommation de viande bovine et caprine.

Le Ghana et le Nigéria, qui sont démographiquement liés au Togo par des mouvements bilatéraux de population, demeurent les 3^{ème} et 4^{ème} pays de provenance avec respectivement 47 000 et 32 000 immigrés. Contrairement au corridor Togo-Bénin, le solde migratoire du Togo est clairement négatif vis-à-vis du Ghana (- 44 000) et surtout du Nigéria (- 120 000). Cette asymétrie des flux de population entre le Togo et ces deux pays anglophones s'explique par le fort différentiel de développement économique et de débouchés professionnels qui attirent de nombreux travailleurs togolais.

En résumé, et selon le constat effectué dans le profil migratoire 2016, l'immigration internationale représente plus de 3,9 % de la population au Togo.

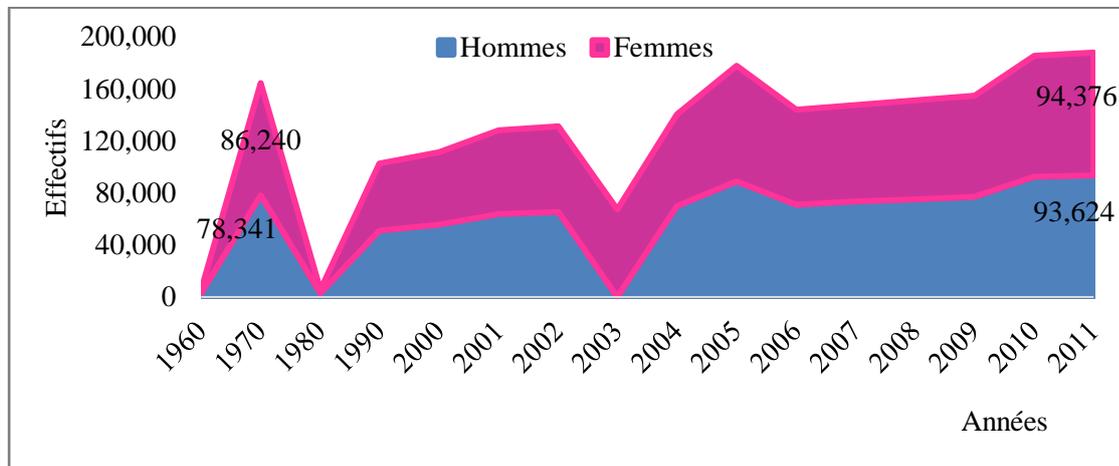
Immigration à dominante féminine

Les différentes données statistiques disponibles (INSEED 2016, OIM 2016) indiquent que l'immigration féminine (54,3 %) dépasse légèrement l'immigration masculine (45,7 %). Selon les résultats du profil migratoire 2016, il ressort que : « la balance de l'immigration togolaise penche en faveur de la féminisation des flux, contrairement à ce qu'indiquaient les résultats du RGPH. La rareté des informations qualitatives sur la géographie de ces flux empêche ici de rattacher ces mouvements d'immigrantes à leurs pays. Mais les informations recueillies à Lomé indiquent que l'afflux d'immigrantes vers le Togo, et Lomé notamment, était facilité par le développement du commerce du tissu pagne qui attirait bien des femmes de la sous-région. L'analyse du secteur d'activité des immigrées

sur la base des données du RGPH 2010 fait apparaître que ces femmes s’orientent majoritairement vers le secteur informel, du commerce » (OIM, 2016, p. 51).

L’évolution de la courbe d’immigration sur le temps long (1960-2011) indique que celle-ci fut majoritairement féminine, du fait notamment que le Togo sert de plateforme commerciale pour de nombreuses commerçantes provenant des pays limitrophes.

Figure 12: évolution de la population immigrante au Togo selon le genre entre 1960 et 2011

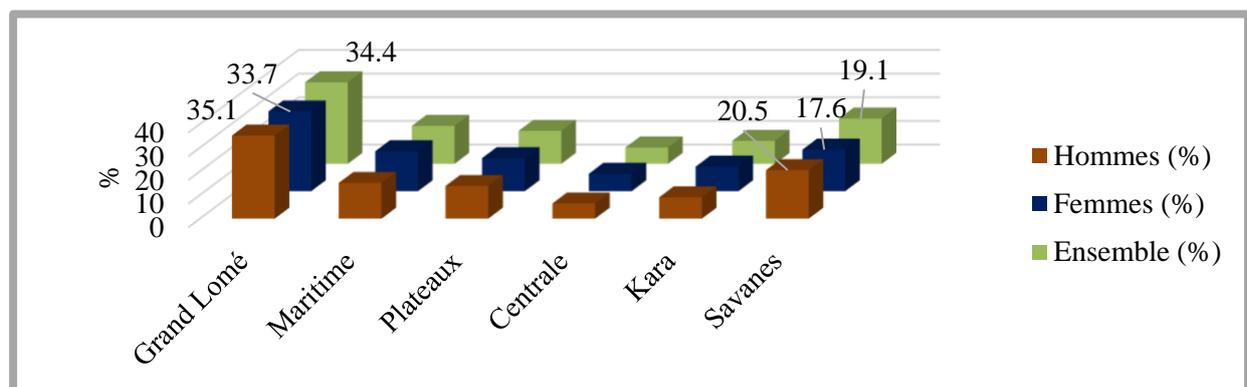


Sources : conçu à partir des données de l’Observatoire ACP sur les migrations, 2013, cité dans l’OIM, 2016, p.51.

Centralisation géographique des zones d’installation

La figure 13 illustre la forte centralisation des flux d’immigration qui se dirigent principalement vers la capitale Lomé (33,4 %) puis vers la région des Savanes dans l’extrême nord, aux frontières des États sahéliens (19 %). Ces régions cumulent à elles deux 53,5 % des immigrants sur le territoire, en raison de son attractivité commerciale pour Lomé et de sa proximité avec les principaux pays de provenance (Niger, Burkina Faso, Mali) pour la région des Savanes.

Figure 13 : Répartition des immigrants étrangers sur le territoire togolais au RGPH de 2010

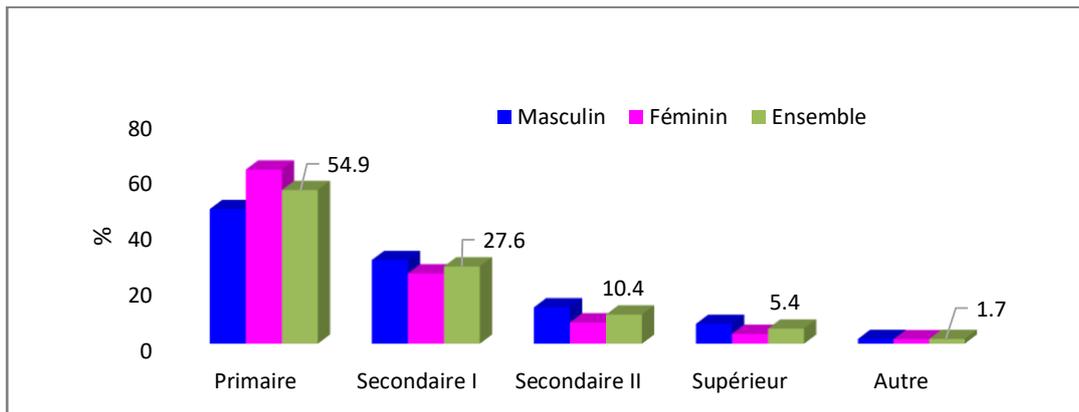


Source : Togo, INSEED, 2016, p. 42.

Le faible niveau d’instruction et de qualification

L’INSEED (2016, p. 66-67) indique que les migrants internationaux durée-de-vie au Togo en 2010 n’ont pas un niveau d’instruction scolaire élevé : plus d’un immigrant international durée-de-vie sur deux (54,9 %) a un niveau d’instruction primaire ; 27,6 % n’ont pu atteindre que le premier cycle du secondaire et seulement 10,4 %, le second cycle du secondaire. Il en va de même au sein du groupe cible qui a fait l’objet de l’enquête. La figure 14 ci-dessous illustre la répartition ventilée par niveau et par sexe au sein des immigrants.

Figure 14: Niveau d'instruction au sein de la population immigrante au RGPF au Togo en 2010



Source : Togo, INSEED, 2016, p. 67, tableau 4.11.

La majorité des immigrants au Togo sont peu instruits sur le plan scolaire, plus de 82 % n'ont fait que des études primaires ou sont allés jusqu'au premier cycle du secondaire. « Cette dominante des études de niveau primaire s'observe autant au niveau des femmes (62,2 %) qu'au niveau des hommes (50 %). Seulement 3,5 % des femmes immigrantes durée-de-vie ont un niveau d'étude supérieur. » (INSEED, 2016, p.67). Il en va de même au sein de la cohorte des migrants internationaux récents dans laquelle on retrouve davantage de femmes dans les catégories à faible niveau d'instruction (68 % des femmes immigrées possèdent un niveau primaire).

Les enquêtes de terrain effectuées auprès des populations d'immigrés au Togo dans le cadre de cette étude reflète cette même tendance d'un faible bagage éducatif. Selon les résultats de cette enquête, 53,5 % des immigrants du groupe-cible n'ont jamais fréquenté l'école formelle, tandis que 28,7 % d'entre eux ont fait essentiellement des études primaires, sans diplôme, ou accessoirement le secondaire (collège et lycée). Ainsi, à l'image des résultats du RGPH de 2010 au Togo, on peut voir un lien entre migration, éducation et insertion professionnelle des communautés migrantes.

3. La migration en lien avec les compétences et l'emploi au Togo

Pour des raisons ancestrale et culturelle, les communautés ethniques vivant au Togo ont toujours fait le lien entre éducation, insertion professionnelle et migration. Pour preuve, un proverbe Moba-Gourma⁶ voyant dans la migration un parachèvement de l'éducation affirme : « *lorsqu'on sort de la maison (lorsqu'on émigre), au mieux l'on rentre avec la reconnaissance et la richesse et, au pire l'on revient avec de nouvelles connaissances sur le monde* ». Ce proverbe traduit non seulement la perception socioculturelle de la migration dans certaines communautés, mais aussi une réalité globale de la migration par rapport aux compétences acquises par le migrant durant son séjour à l'étranger.

En effet, en situation d'immigration, les personnes ont tendance à faire preuve de davantage de motivation et de volonté pour obtenir des informations et suivre les formations nécessaires pour réussir au mieux leur intégration socioprofessionnelle. Cette tendance tient en partie au fait que les immigrants exercent généralement, ici ou ailleurs, des métiers ou des activités économiques qui ne sont pas prisés par les nationaux et qui n'étaient pas souvent les leurs dans leur pays d'origine (reconversion socioprofessionnelle).

3.1 L'émigration régionale de main-d'œuvre au départ : profil et secteurs d'activités

En termes d'émigration régionale, voire internationale, ceux qui sont concernés sont souvent les ouvriers ou ouvrières qualifié(e)s dans les secteurs de la maçonnerie, de la menuiserie, de la réparation mécanique, de la ferronnerie, de la restauration, etc., puis viennent les professionnels de haut niveau de qualification comme des médecins ou des enseignants.

« Cette diaspora très diversifiée, et composée essentiellement de simples ouvriers, d'ouvriers qualifiés, de contremaîtres, de professions libérales, d'étudiants et de cadres supérieurs de grandes entreprises, contribue énormément au développement du Togo » (OIM, 2016, p.8). « Depuis les années 2000, de nouvelles tendances ont été observées dans le domaine de la migration et cette dernière s'est faite de plus en plus pour des raisons économiques, les migrants quittant leur pays pour trouver du travail et de meilleures chances ailleurs [...] Le manque de perspectives de carrière et d'incitations, les salaires bas et les conditions de travail, ainsi que la libéralisation des marchés du travail, ont eu un impact sur la mobilité des travailleurs qualifiés et sur la fuite de capital humain. À cela vient s'ajouter l'absence de stratégie nationale pour résoudre le problème de la perte de travailleurs qualifiés. Le caractère inadapté de l'environnement politique et l'inefficacité de la planification ont tous deux accentué les difficultés et la pression engendrées par la perte de travailleurs qualifiés. Il n'existe aucune base de données nationale sur les travailleurs qualifiés.» (Rapport UE-ICMPD, 2013, p.6 et 12).

Globalement, parmi les émigrés togolais, on dénombre au moins sept catégories de profil :

- Les migrants ruraux et agricoles qui quittent leur terroir pour aller vers les zones urbaines de proximité (localités secondaires), vers la capitale voire l'international. Ce dépeuplement saisonnier des campagnes affecte parfois le niveau de production agricole. « Le Togo connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment, par un exode rural (notamment vers la capitale Lomé) et une migration internationale ancienne et importante » (PND, 2018, p. 47).
- Les artisans ou ouvriers qualifiés du bâtiment (menuisiers, maçons, peintres, carreleurs, ferrailleurs, mécaniciens, etc.) qui partent travailler dans les pays voisins (Burkina Faso, Niger, etc.), ou ailleurs en Afrique (Gabon, Congo-Brazzaville, etc.). Ainsi, on peut lire dans le profil migratoire du Burkina Faso « Toutefois, même avant les événements de 2012, les Maliens

⁶ Peuple d'Afrique de l'Ouest du parler Gur (cf. linguistique) habitant cinq pays à la fois en raison des frontières politiques coloniales (le sud du Niger, l'est du Burkina Faso, l'extrême nord-ouest du Bénin, l'extrême nord du Togo et l'extrême nord-est du Ghana).

constituaient la plus forte communauté étrangère au Burkina Faso avec un peu plus de 30 % des étrangers, suivis par les Togolais (14,5 %) et les Béninois (9 %) » (OIM, Burkina Faso, 2016, p 17).

- Les travailleuses domestiques, les vendeuses en boutique ou les serveuses de bar ou restaurant dans les pays voisins (Burkina Faso, Bénin, Niger, etc.), ailleurs en Afrique (Gabon, Congo-Brazzaville, etc.) ou à l'international (Liban, Arabie Saoudite, Syrie, etc.).
- Des étudiants issus souvent de familles plutôt nanties qui émigrent à la recherche de meilleures possibilités d'études vers les pays développés (France, USA, Canada, etc.) ou en second lieu vers des pays d'Afrique comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, etc.
- Des réfugiés et exilés politiques chassés par les différentes crises politiques survenues au Togo depuis l'indépendance en 1960.
- Les diplômés chômeurs de longue durée qui cherchent à tout prix à éviter l'échec social via l'émigration ("tenter sa chance ailleurs"). Ce profil de migrant tombe souvent dans le piège de la migration irrégulière et clandestine via des filières bien organisées qui regroupent des ressortissants de différents pays d'Afrique de l'Ouest et les font traverser le désert pour atteindre les pays du Maghreb puis l'Europe. De cette étude de terrain, il ressort que les effectifs de cette catégorie de migrants ont connu une forte croissance au cours des dernières années en raison des difficultés grandissantes d'insertion professionnelle des jeunes cohortes.
- Les travailleurs très qualifiés comme les médecins ou ingénieurs du génie civil. « Des recherches ont montré que 10,1 % des médecins formés dans le pays exercent à l'étranger » (Bhargava et al., 2010, cité dans OIM, 2016, p. 15). Une « étude sur la migration des médecins togolais a identifié environ 250 médecins émigrés, soit environ 40 % des médecins formés au Togo. Siliadin (2010) a réalisé un décompte détaillé des médecins ayant migré à l'étranger. Les 250 médecins émigrés sont généralement installés en France (79 %) » (Banque mondiale, Togo, 2011, 146).

Cette forte hétérogénéité des profils socioprofessionnels des émigrés togolais démontre d'une part que toutes les catégories de population sont concernées par le phénomène migratoire et d'autre part que le choix du pays de destination reste fortement tributaire du niveau de qualification du futur migrant. En la matière, on observe une forte dichotomie entre les migrants sud-nord, qui possèdent un niveau d'instruction et de qualification élevés, et les migrants sud-sud dirigés vers les pays de la sous-région, qui possèdent un niveau d'instruction et de qualification plus sommaire, ce déficit de qualification formelle étant souvent compensé par l'acquisition de compétences informelles via la pratique professionnelle.

Lors des entretiens qualitatifs effectués dans le cadre de cette étude, il ressort que le secteur de l'artisanat, notamment dans les activités du bâtiment ou de la chaudronnerie, est très prisé. Ces deux secteurs comptent un grand nombre de Togolais candidats à l'émigration régionale. Les ouvriers togolais du BTP sont très appréciés dans les pays voisins sahéliens (Burkina Faso, Niger, Mali ou Guinée). Ces témoignages rappellent ce constat fait en 2004 :

« En ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée, il n'y pas beaucoup de problèmes pour trouver des maçons, ferrailleurs, peintres etc. au Burkina Faso. Mais, ces personnes ont généralement été formées sur le tas et ne sont pas capables de lire correctement un plan, ou de contribuer à un dossier d'appel d'offres. Les entrepreneurs se plaignent aussi de leur aptitude à soigner les finitions. Plusieurs entreprises ont mentionné qu'ils ont souvent dû faire appel à de la main-d'œuvre qualifiée en provenance de la côte (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin etc.) lorsqu'ils avaient un travail de qualité à effectuer » (ILO, 2004, p. 24).

En outre, le secteur des services et de la restauration compte un effectif important d'émigrantes togolaises dans ces mêmes pays.

Après avoir démontré la forte diversité des profils des émigrants togolais, il convient d'étudier les caractéristiques des immigrants étrangers travaillant au Togo afin de voir si les mêmes spécialisations professionnelles s'observent en fonction des pays de provenance. Pour ce faire, nous allons d'abord

utiliser les informations secondaires contenues dans le profil migratoire et les données du RGPH 2010, puis dans un second temps les compléter par la collecte de données primaires effectuée auprès d'un échantillon de 157 travailleurs immigrés.

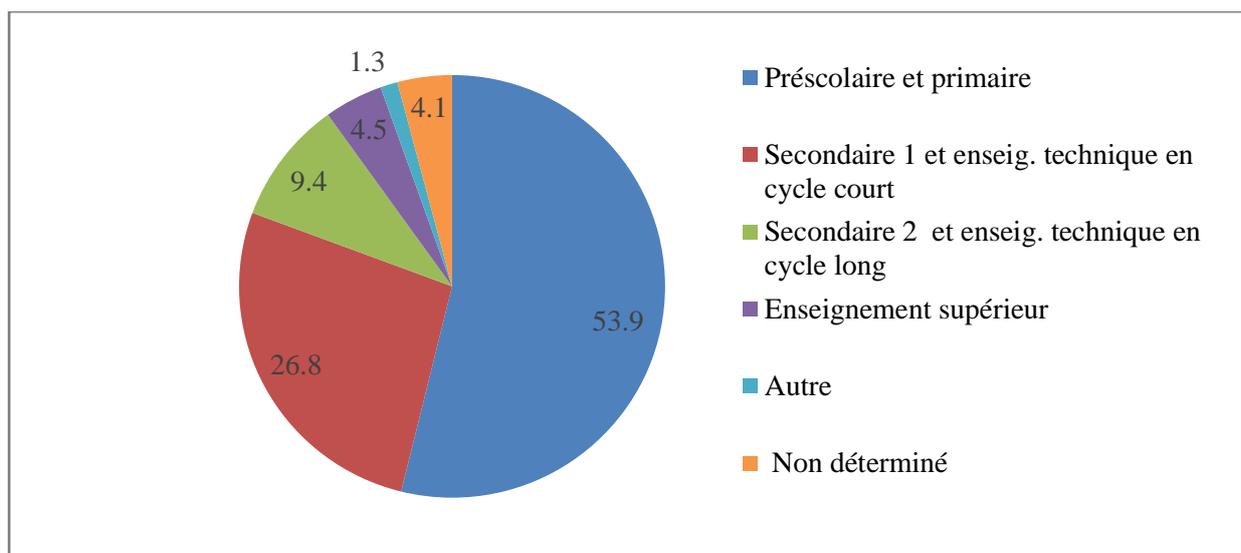
3.2 Le profil socioprofessionnel des immigrants étrangers travaillant au Togo

L'étude de l'OIM (2016) indique qu'au Togo les immigrants vivent principalement dans la capitale, Lomé, dans la région Maritime et dans celle des Plateaux. Cette partie du Togo est fortement urbanisée, ce qui met en lumière une première caractéristique de l'immigration au Togo, à savoir qu'elle est essentiellement urbaine. Ensuite, les femmes (50,3 %) sont majoritairement représentées par rapport aux hommes. Concernant les activités socio-économiques, les immigrants évoluent principalement dans le secteur informel, et notamment dans le commerce des produits industrialisés neufs ou recyclés (pagnes, friperies, quincaillerie, pièces détachées de véhicules, etc.), dans l'artisanat de production (aliments, objets d'arts, etc.) ou font de petites prestations de service (récupération de la ferraille, cordonniers ambulants, etc.).

« Concernant leur profil socioéconomique, la plupart des migrants travaillent dans le secteur informel en raison de leur faible niveau d'instruction et de qualification. En effet, les données désagrégées du RGPH4 révèlent que 53,85 % d'entre eux n'ont que le niveau préscolaire ou primaire. Ces données concernent aussi bien les adultes peu instruits que les enfants en début de scolarisation » (OIM, 2016, p. 48).

La figure 15 ci-dessous fournit des indications sur le niveau d'éducation des immigrants au Togo.

Figure 15: Répartition de la population étrangère (en %) par niveau d'instruction au Togo en 2010



Source : RGPH4, 2010 (OIM, 2016, p. 49).

Il ressort que la population immigrante au Togo est majoritairement (près de 54 %) composée d'individus ayant terminé leur scolarité au niveau du primaire. Dans les faits, il s'agit souvent de personnes qui éprouvent des difficultés à lire et à écrire et en sont souvent réduites à exercer des activités dans le secteur informel des services ou du commerce. Cette tendance structurelle a subi quelques variations au cours des dernières années du fait de la présence remarquable des immigrants ghanéens dans le domaine du bâtiment ou dans la boulangerie. Dans le bâtiment, ils sont fortement sollicités pour leurs compétences spécifiques et leur savoir-faire reconnu dans la réalisation des toitures en tôles ou en tuiles.

Les données migratoires extraites du RGPH 2010 font ressortir au moins quatre types d'immigrants au Togo :

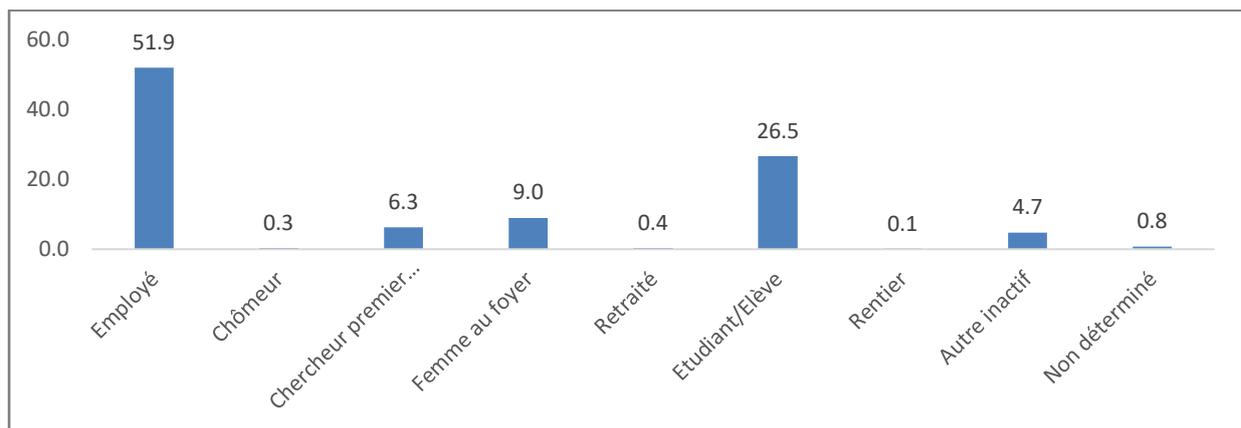
- Les immigrants travailleurs (le groupe majoritaire).
- Les étudiants.
- Les réfugiés.
- Les demandeurs d'asile.

« Les données du RGPH4 (2010) indiquent que la majorité des immigrants sont des travailleurs, soit 94 055 (51,91 %). Bien d'autres sont en quête de leur premier emploi, soit 11 346 (6,24 %) et des femmes au foyer, 16 313 (9,0 %). Seuls 576 (0,32 %) sont au chômage. Ceci indique que, majoritairement, les migrations à destination du Togo ont un caractère économique ou éducatif. En effet, la proportion d'étudiants étrangers est assez significative, soit 48 062 étudiants (26,52 %). (OIM, 2016, p. 54).

En outre, selon les données du HCR de 2014, le nombre des réfugiés en 2014 au Togo était de 21 778 individus et celui des demandeurs d'asile de 713.

Ces mêmes données migrations nous fournissent des indications sur les différentes activités exercées par les immigrants

Figure 16 : Répartition en % de la population immigrante par activité au Togo en 2010



Source : RGPH4, 2010 (OIM, 2016, p. 55).

Ces résultats indiquent que les immigrants vivant au Togo sont majoritairement (près de 52 %) des travailleurs. Ensuite, viennent les élèves et les étudiants (26,5 %). Ces deux groupes représentent plus 78 % du statut d'occupation des immigrants et dépeignent le visage de l'immigration au Togo. Les immigrants à la recherche du premier emploi et les chômeurs ne représentent que 6,6 % au sein du groupe.

Principalement, c'est le secteur tertiaire informel (le commerce et les services) qui est le secteur le plus concerné par l'immigration au Togo.

« Le domaine par excellence où interviennent les investissements étrangers reste pourtant le secteur informel. De nombreuses entreprises individuelles créées par des étrangers réalisent des activités commerciales basées sur l'importation de produits en provenance de Chine, d'Europe ou des pays de la CEDEAO. Les communautés étrangères les plus en vue dans ce domaine d'activité au Togo sont les Nigériens et les Nigérians. Les premiers occupent près de 60 % du Grand-Marché principal de Lomé à Adawoulato et les seconds occupent à plus de 80 % le second grand marché de Lomé situé à Hedzranawoe. Les produits commercialisés vont des denrées alimentaires aux produits de luxe en passant, par exemple, par les produits vestimentaires, cosmétiques, les matériaux de construction » (OIM, 2016, p. 81).

Pour compléter ces rares données secondaires disponibles sur les profils socioprofessionnels des communautés migrantes au Togo, nous avons réalisé une enquête auprès de 157 travailleurs migrants dans la ville de Lomé. Faute de base de sondage actualisée et complète sur les travailleurs immigrés, cette enquête n'a pas eu pour objectif de fournir des résultats représentatifs des activités professionnelles de l'ensemble des travailleurs immigrés au Togo. Son objectif premier était de produire des informations actualisées sur les trajectoires socioprofessionnelles de ces travailleurs immigrés et sur les principales difficultés rencontrées dans leur intégration sur le marché du travail togolais. Cette enquête a été réalisée auprès de deux groupes spécifiques de travailleurs immigrés actifs dans la récupération de ferraille et le travail de cordonnier ambulancier. Ainsi, la sélection de ces deux groupes s'est faite de manière raisonnée, en termes de localités, de métiers, d'accessibilité et de disponibilité des individus concernés. A ce titre, les résultats obtenus ne sont pas généralisables, mais peuvent être utiles en termes d'hypothèses ou de démarches méthodologiques pour d'éventuelles études plus larges sur le sujet.

L'âge et le pays d'origine des immigrants du groupe-cible

Les résultats du RGPH de 2010 au Togo indiquent que les personnes comptabilisées dans la migration internationale (sortante ou entrante) sont majoritairement des jeunes. En général, elles ont 35 ans ou moins et viennent des pays voisins principalement.

Tableau 6 : Répartition des effectifs des immigrants du groupe-cible selon le pays d'origine et l'âge

		Age				Total
		moins de 18	[18-25]	[26-35]	[36-50]	
Pays d'origine	Niger	4	38	40	6	88
	Burkina Faso	10	36	5	0	51
	Bénin	0	3	1	2	6
	Ghana	4	6	2	0	12
Total		18	83	48	8	157

Source : enquête de terrain, Lomé, mai-juin 2019.

Ces résultats montrent qu'il existe une proportion significative de jeunes mineurs en situation d'immigration, qui travaillent dans le secteur informel à Lomé. Selon l'âge, 11,5 % des immigrants sont des mineurs (moins de 18 ans). La majorité du groupe-cible (52,9 %) sont des jeunes âgés entre 18 et 25 ans. Les jeunes adultes et les adultes mûrs, âgés entre 26 et 50 ans, représentent 35,7 % du groupe-cible.

La répartition par âge ainsi présentée évoque la question de l'Éducation pour tous (EPT), celle du travail des enfants ou encore celle du travail décent. À cet effet, il convient de noter que près de 13 % des immigrants du groupe-cible sont des élèves en situation d'auto-emploi, venus principalement du Burkina Faso pour financer la poursuite de leurs études dans leur pays d'origine.

Le niveau d'instruction au sein du groupe-cible d'immigrants enquêtés

A la question de savoir s'il existe, dans le contexte togolais, un lien entre le niveau d'instruction et le profil d'immigrant, on peut répondre par l'affirmative si l'on se fie aux données du groupe-cible ayant fait l'objet de l'enquête dans le contexte spécifique de la ville de Lomé.

Tableau 7 : Répartition des effectifs des immigrants du groupe-cible selon le pays d'origine et le niveau d'instruction scolaire

		Niveau d'instruction des immigrants					Total	
		N'a pas fréquenté l'école	A fréquenté l'école coranique	A fréquenté l'école franco-arabe	A fréquenté l'école primaire	A fréquenté le collège		A fréquenté le lycée
Pays d'origine	Niger	42	10	12	20	4	0	88
	Burkina Faso	30	4	0	1	6	10	49
	Bénin	4	0	2	0	0	0	6
	Ghana	8	0	0	0	2	2	12
Total		84 (53,5 %)	14 (8,9 %)	14 (8,9 %)	21 (13,4 %)	12 (7,6 %)	12 (7,6 %)	157 (100 %)

Source : enquête de terrain, Lomé, mai-juin 2019.

Les résultats empiriques indiquent que 53,5 % des immigrants du groupe-cible n'ont jamais fréquenté l'école formelle, tandis que 28,7 % d'entre eux ont fait essentiellement des études primaires, sans diplôme, ou accessoirement des études secondaires (collège et lycée). Ces résultats, confirmant ceux provenant du RGPH2010, démontrent le faible niveau d'instruction des communautés immigrées au Togo. Par conséquent, l'apprentissage des métiers ne se fait pas de manière formelle par le biais d'une formation technique ou professionnelle mais via l'exercice directe de la profession.

Tableau 8 : Répartition de l'effectif du groupe-cible selon le métier appris et le diplôme ou le certificat obtenu

		Métier appris				Total ⁷
		A appris un métier formel	N'a pas appris de métier formel	Élève en cours de scolarisation	A appris sur le tas, dans le secteur l'informel	
Diplôme ou certificat obtenu	Aucun	6	77	0	2	85
	CEPD	2	18	0	0	20
	BEPC	0	6	4	0	10
	BAC 1	0	0	2	0	2
	Certificat de fin d'apprentissage	6	0	0	0	6
Total		14	101	6	2	123

Source : enquête de terrain, Lomé, mai-juin 2019.

La grande majorité des immigrants n'a pas suivi de formation formelle (82,1 %), contre seulement 11,4 % qui ont bénéficié d'une formation technique ou professionnelle. Parmi eux seuls 5,5 % possèdent un certificat de fin d'apprentissage attestant qu'ils ont achevé leur cycle de formation. En somme, les

⁷ Il a été enregistré 34 réponses manquantes.

jeunes immigrants au sein du groupe-cible sont majoritairement des garçons analphabètes ou illettrés et souvent dépourvus de certificat dans les métiers exercés.

Les communautés d'accueil et le projet de vie des immigrants

A la question de savoir qui sont les communautés d'accueil des immigrants, le tableau 10 met en évidence la précarité de leurs conditions de logement.

Tableau 9 : Répartition des effectifs des immigrants du groupe-cible selon la communauté d'accueil et le projet de vie

		Communauté d'accueil			Total ⁸
		Réside à Lomé en famille	Réside chez des amis ou relations	Réside en colocation	
Projet de vie par rapport à la migration	Rester au Togo	2	2	57	61
	Rentrer dans le pays d'origine	0	0	52	52
	Émigrer dans un autre pays	0	0	36	36
	Ne sait pas	0	0	2	2
Total		2	2	147	151

Source : enquête de terrain, Lomé, mai-juin 2019.

En effet, 96 % des travailleurs migrants (147 sur 151) résident dans des logements collectifs qu'ils louent et occupent à plusieurs. Leurs conditions de logement sont très rudimentaires et ils doivent se partager des espaces très réduits dans des habitations surpeuplées (ils vivent à plusieurs dans un studio de 3 à 4 m²). Malgré la rigueur de ces conditions de vie, 40,3 % des immigrés comptent s'installer définitivement au Togo, tandis que 33,1 % projettent de rentrer dans leur pays d'origine. Enfin, près de 23 % souhaitent émigrer dans un autre pays de la sous-région (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Mali). Par conséquent, pour ce groupe-cible, le Togo représente davantage un pays d'immigration permanente que de transit.

Difficultés rencontrées en situation d'immigration : harcèlement moral, exploitation économique et autres facteurs de vulnérabilité

Les témoignages des immigrés sur les difficultés liées à leur séjour au Togo montrent qu'ils sont réticents à communiquer sur ce sujet de peur d'avoir des problèmes avec leurs employeurs et/ou avec les services administratifs. En effet, plus de 50 % des personnes interrogées n'ont pu ou voulu donner des informations à ce sujet.

⁸ Il a été enregistré 6 réponses manquantes.

Tableau 10 : Témoignages au sein du groupe-cible sur les difficultés rencontrées en situation d'immigration à Lomé

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide
Valide	Relatives à la vie sociale (location, escroquerie, etc.)	74	47,1	94,9
	Relations aux institutions publiques (papiers, taxes, etc.)	4	2,5	5,1
	Total	78	49,7	100,0
Manquant	Système	79	50,3	
Total		157	100,0	

Source : enquête de terrain, Lomé, mai-juin 2019.

Pour ceux qui ont bien voulu s'exprimer, il ressort qu'ils évoquent davantage des difficultés sociales que des difficultés administratives. Parmi ces difficultés sociales, beaucoup ont été victimes d'escroquerie concernant leur logement et/ou leur travail. Ils pâtissent ainsi de leur faible connaissance du contexte social togolais et de leur degré élevé de vulnérabilité, points faibles qui peuvent être facilement exploités à leur insu. Cette problématique des conditions de travail et de séjour des travailleurs immigrés au Togo mériterait une exploration qualitative plus profonde que celle d'une simple enquête par questionnaire effectuée dans le cadre de cette étude exploratoire.

La question du genre au sein des immigrants de la main-d'œuvre au Togo

Les femmes sont bien présentes dans l'immigration au Togo, elles sont même majoritaires selon les données du RGPH 2010 qui indique que celles-ci immigreront principalement au Togo aux fins du regroupement familial. Par conséquent, leur taux d'activité est plus réduit que celui des hommes immigrés et elles sont moins visibles sur le marché togolais de l'emploi. Parmi celles qui occupent un emploi, on observe une forte spécialisation dans les services domestiques et les petits métiers informels :

« On remarque que les hommes font leur première migration en moyenne à l'âge de 15,9 ans tandis que les femmes migrent la première fois vers l'âge de 14,3 ans, plus précocement donc que les hommes. Cette précocité relative peut être attribuée au phénomène de placement, ou « confiage », surtout des jeunes filles, en tant que domestiques ou aides familiales dans les ménages citadins et à leur entrée dans la vie active comme « bonne » » (OIM, 2016, p. 9).

Ce faible taux d'activité des femmes immigrées est confirmé par le rapport 2017 de l'Union africaine (UA) qui indique qu'au Togo le taux d'emploi au sein de la population migrante en 2014 était de 39 % pour les femmes contre 61 % pour les hommes.

Au cours de cette enquête de terrain qui ciblait un certain type de métier (ferrailleur et cordonnier), nous n'avons pas identifié de femmes immigrées exerçant dans ces deux métiers. Cependant, les acteurs rencontrés lors de l'enquête institutionnelle ont mentionné un niveau égal ou supérieur de vulnérabilité des travailleuses immigrées du fait de la précarité de leur activité que ce soit en tant que travailleuse domestique, portefaix dans les marchés, voire prostituée pour certaines d'entre elles.

Au-delà de ces conditions de travail extrêmes, spécifiques à un groupe bien défini de population immigrante, il est important d'évaluer la contribution des travailleurs immigrés qui viennent combler la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

3.3 La contribution des travailleurs migrants et les défis qui consistent à relever le niveau de compétence

Sans aucun doute, la contribution des travailleurs immigrants au fonctionnement de l'économie togolaise est tangible. Néanmoins, le peu de données disponibles ou accessibles sur les immigrants ne permet pas de mesurer objectivement cette contribution en termes de compensation d'un manque de main-d'œuvre qualifiée sur le marché de l'emploi du Togo.

La main-d'œuvre immigrante au Togo se retrouve majoritairement dans le secteur tertiaire informel, notamment dans la vente de détail des divers produits importés à partir du port autonome de Lomé. En outre, il y a le secteur des services dans l'artisanat ou de la récupération de la ferraille comme dans le cas du groupe-cible d'immigrants interrogés dans cette étude. Aussi, face à un marché de l'emploi formel bien restreint au Togo, la contribution des immigrants sur ce marché n'intervient pas tant comme une réponse à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, mais plutôt comme l'extension de ce marché dans d'autres domaines d'activités dans lesquels les nationaux sont peu présents. C'est le cas de la vente de détail dans la quincaillerie, les toiles ou vêtements, la friperie, les outils et équipements usagers venant des pays industrialisés, ou encore le travail de récupération de la ferraille qui est aussi une activité portuaire, du fait qu'elle alimente les conteneurs de ferrailles voués à l'exportation vers les pays d'Asie.

Toutefois, il existe parfois des activités pour lesquelles la main-d'œuvre immigrante qualifiée vient combler une pénurie ou mieux une expertise qui fait défaut au niveau national. C'est le cas de la confection des toitures architecturales, en tuiles ou en tôle, des bâtiments d'habitation à Lomé (principalement), domaine pour lequel la main-d'œuvre qualifiée ghanéenne est très sollicitée. C'est aussi le cas de la pêche maritime au Togo, où les pêcheurs d'origine ghanéenne règnent en maîtres. En outre, les immigrants libanais, français, chinois et belges sont également très actifs dans la création d'entreprises où ils mettent à profit leur capital économique et financier qui est plus important que celui de leurs homologues togolais. Cette situation n'est donc pas imputable à un déficit de qualifications et/ou de compétences des entrepreneurs nationaux.

Ce chapitre a permis d'exposer le profil migratoire du Togo en étudiant les flux sortants et rentrants de population et les caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles de ces deux catégories de migrants internationaux. Ces caractéristiques ont mis en évidence que la plupart des mouvements de population sont spontanés, d'intensité croissante et principalement dirigés à l'intérieur des pays de l'espace CEDEAO. Dans le prochain chapitre, nous nous emploierons à présenter le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel s'opèrent ces mouvements de population et à identifier les programmes mis en place au niveau national pour optimiser la contribution des migrants au perfectionnement des compétences de la population active.

4. Le cadre réglementaire et institutionnel et les programmes d'encadrement des migrations au Togo

4.1 Le cadre réglementaire sur les migrations

Les textes et la loi fondamentale concernant la migration

Au Togo, les premiers textes juridiques portant sur les migrations remontent à 1927, à l'ère de la colonisation française. À l'époque, en droite ligne avec les politiques de migration agricole ou ouvrière organisées par l'administration coloniale, la loi visait à empêcher les indigènes d'émigrer de peur de vider le territoire de ses hommes. Ainsi, l'arrêté n°217 du 1^{er} mars 1927 réglementant l'émigration des indigènes au Togo visait explicitement à restreindre les sorties du territoire : « *Article premier. Aucun indigène ne peut sortir du Territoire du Togo placé sous mandat de la France sans autorisation du Commissaire de la République ou de son Délégué* ».

Au sortir de l'indépendance, la migration ne fut pas une grande préoccupation publique et il fallut attendre 1983 pour avoir une première loi sur la migration entrant dans le cadre des conventions internationales signées dix ans plus tôt par l'Etat togolais. Il s'agit de la loi n°83-11 du 20 juin 1983 matérialisant la ratification de la convention n°143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, adoptée en 1975 à Genève. Une deuxième loi fut promulguée en 1985 concernant l'accord de l'assistance mutuelle administrative en matière de douane, commerce et immigration entre la République populaire du Bénin, la République du Ghana, la République fédérale du Nigéria et la République togolaise. Dans le prolongement, une loi relative à la police des étrangers fut signée en 1987.

La loi fondamentale du Togo d'octobre 1992 fixe, conformément aux droits humains fondamentaux, le cadre des migrations aux articles 22 et 23 en termes de liberté de circuler et de s'établir partout sur le territoire dans les conditions définies par la coutume locale, puis en termes de protection des personnes étrangères en situation d'immigration régulière.

« **Article 22.** *Tout citoyen togolais a le droit de circuler librement et de s'établir sur le territoire national en tout point de son choix dans les conditions définies par la loi ou la coutume locale. Aucun Togolais ne peut être privé du droit d'entrer au Togo ou d'en sortir. Tout étranger en situation régulière sur le territoire togolais et qui se conforme aux lois en vigueur a la liberté d'y circuler, d'y choisir sa résidence et le droit de le quitter librement.* **Article 23.** *Un étranger ne peut être expulsé ni extradé du territoire togolais qu'en vertu d'une décision conforme à la loi. Il doit avoir la possibilité de faire valoir sa défense devant l'autorité judiciaire compétente* ».

De même, les articles 46 et 47 de la loi n° 2006-010 du 13 décembre 2006 portant Code du travail mentionnent et favorisent l'immigration régulière en matière de l'emploi.

« **Article 46.** *Le recrutement au Togo et hors du Togo d'un travailleur de nationalité étrangère doit être précédé d'une autorisation d'embauchage et faire l'objet d'un contrat de travail conclu par écrit et visé par le directeur général du travail.* **Article 47.** *La demande d'autorisation d'embauchage et la demande de visa faites par lettre recommandée et avis de réception incombent à l'employeur. Le visa est valable pour une durée maximale de deux (02) ans, renouvelable une fois. Cependant, des dérogations peuvent être accordées par le ministre chargé du travail sur demande de l'employeur. [...] ».*

Les conventions internationales ratifiées en matière de migration

Le Togo fut l'un des membres fondateurs de la CEDEAO signataire du Traité de 1975 qui consacre, entre autres, la libre circulation des personnes et des biens. À ce titre, les citoyens des pays membres de la CEDEAO sont libres de circuler au Togo.

Au niveau international, le Togo a ratifié la plupart des conventions en matière de droits humains en lien avec la migration telles que :

- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989).

Le Togo a également ratifié de nombreuses conventions de l'OIT dont celle relative à la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1983.

« On ne peut évoquer le cadre législatif du Togo en matière de migration sans citer la Convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Convention CIPRES, 2006) qui demeure un instrument de référence dans ce domaine. Par ailleurs, le pays a conclu une convention avec le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad qui couvre les branches suivantes de la sécurité sociale : prestations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité, vieillesse, décès et survivants. Les prestations de maladie ont été incluses dans la Convention en attendant l'harmonisation des textes nationaux applicables » (OIM, 2016, p.108).

En somme, le cadre juridique togolais est favorable à l'immigration régulière et à un accès libre des immigrants au marché du travail sur le territoire dans les conditions prescrites par les lois nationales et internationales.

4.2 Le cadre institutionnel en matière de migration

Le cadre institutionnel togolais en matière de gestion publique des migrations est multiple ce qui se traduit par un caractère multidimensionnel : politique, social, éducatif, sanitaire et socio-professionnel.

Les institutions publiques intervenant dans la gestion des migrations⁹

Les principales institutions publiques intervenant dans la gestion publique des migrations sont énumérées ci-dessous.

- **Le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur** au sein duquel se trouvent la Direction des Togolais de l'extérieur (DTE) et l'Unité de gestion du programme diaspora.
- **Le ministère de la Sécurité et de la Protection civile.** Il a sous sa tutelle la police de l'immigration et la Direction de l'immigration et des cartes de séjour. Celle-ci s'occupe de la délivrance des titres de voyage (passeports, laissez-passer, etc.), et des titres de séjour (visas, cartes de séjour, etc.).
- **Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales** s'occupe, à l'instar du ministère de la Sécurité, de la question de la gestion des frontières.
- **Le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative.** Ce ministère prépare et met en œuvre la politique de l'Etat en matière de fonction publique, de travail, d'emploi et de réforme administrative. Il abrite le Conseil supérieur pour l'emploi au Togo (COSE) et a sous sa tutelle d'autres institutions en charge de l'emploi comme :
 - l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE).
 - La Caisse nationale pour la sécurité sociale (CNSS).
 - L'Institut national d'assurance maladie (INAM).
- **Le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation.** Il a en charge la politique nationale de protection sociale, notamment la question de la protection des personnes se trouvant sur le territoire sans distinction de lieu, ni d'origine. Il est concerné au

⁹La description faite des institutions en matière de migration s'inspire de celle qui est faite dans l'ouvrage de l'OIM *Migration au Togo : Profil national 2015* de 2016, page 113 et suivantes.

premier chef par la convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique.

Les institutions consulaires

La *Migration au Togo : Profil national 2015* (OIM, 2016) décrit les structures consulaires du Togo à l'étranger, puis les structures consulaires et associations communautaires s'occupant des migrants vivant au Togo.

« Les 32 représentations diplomatiques ou consulaires dont dispose le Togo à ce jour travaillent à garantir les intérêts des Togolais de l'étranger. Ces représentations sont implantées dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Bénin, Canada, Chine, République démocratique du Congo, États-Unis, Éthiopie, France, Gabon, Ghana, Inde, Japon, Koweït, Nigéria, Arabie saoudite, Cameroun, Chypre, Finlande, Pays-Bas, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Mali, Norvège, Philippines, Portugal, Sénégal, Suisse, Tchad, Pays-Bas. [...] Pour les immigrants, on trouve au Togo les consulats de divers pays étrangers ainsi que des associations communautaires d'immigrants. Plusieurs associations communautaires de ressortissants de pays d'origine sont animées par des migrants résidents au Togo. Leur nombre et leurs activités ne sont malheureusement pas bien connus » (OIM, 2016, p. 117-118).

Les organismes multilatéraux par le truchement des partenariats techniques et financiers

Il s'agit principalement des organismes des Nations Unies (ONU) et de l'Union européenne (UE).

- L'Organisation internationale du Travail (OIT/BIT). Elle accompagne l'Etat togolais dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et normes de travail décent et ce, en conformité avec les standards internationaux.
- L'Organisation internationale des migrations (OIM). Elle veille à la promotion de la gestion de la migration auprès des gouvernements afin de garantir des migrations humaines régulières, sûres et ordonnées dans l'intérêt des migrants et des sociétés.
- Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'agence des Nations Unies pour la protection des réfugiés.
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La représentation du FNUAP au Togo accompagne le gouvernement sur les questions démographiques. Elle apporte son appui technique et financier aux projets des organisations de la société civile portant sur la population.
- L'Union européenne (UE). Elle appuie le Togo dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale en matière de migration.

4.3 Les préoccupations majeures et les politiques en matière de migration

À ce jour, le Togo ne dispose pas encore de politique nationale régissant les migrations. Toutefois, la volonté politique de planifier et d'organiser ce sous-secteur pour apporter une meilleure contribution au développement dans le cadre des ODD est manifeste. Ainsi, une stratégie nationale et un plan d'action national en matière de migration professionnelle sont en cours d'élaboration. C'est dans ce contexte que le gouvernement togolais a soumis une requête auprès de l'UE pour obtenir la mise en œuvre du programme MIEUX.

Ainsi, depuis 2013, le Togo s'est doté d'un plan stratégique en vue de mieux mobiliser la diaspora togolaise aux fins du développement des ressources et des compétences. Un atelier a été organisé par le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, les 13 et 14 novembre 2017 à Lomé, pour débattre de la gouvernance et de la gestion de la migration professionnelle. Au cours de cet atelier, il a été exprimé la vision du Togo en matière de migration, à savoir :

« À l'horizon 2030 une migration de travail bien gouvernée en cohérence avec les politiques de développement et bien gérée conformément aux normes internationales dans l'intérêt des pays d'origine, de destination et des travailleurs migrants. Pour atteindre cette vision, une stratégie de migration professionnelle et un plan

d'action opérationnel sont élaborés par le ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative à travers la direction générale de l'emploi et différents partenaires »¹⁰.

Le représentant du ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative qui participait à cet atelier, a affirmé que : « La gestion de la migration professionnelle est un enjeu majeur pour notre pays. À ce titre, la stratégie nationale sur la migration et le développement ainsi que la politique nationale de l'emploi mettent l'accent sur la contribution des migrants considérés comme une cible de choix dont les compétences professionnelles devront être optimisées au service du développement national ».

Par ailleurs, le ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération a publié une feuille de route dans le cadre de la mobilisation de la diaspora pour promouvoir le développement du pays.

« Conformément à cette vision, les actions du gouvernement en faveur de la diaspora togolaise s'articulent autour de trois (03) axes majeurs, à savoir : la valorisation du capital humain, économique et social de la diaspora ; le renforcement de la communication entre le gouvernement et la diaspora ; l'amélioration de la protection et de la défense des intérêts des Togolais de l'extérieur. L'exécution de ces axes stratégiques est planifiée en deux grands volets : le Programme d'actions prioritaires (PAP) et le Programme à moyen et long terme (PMLT). »¹¹.

C'est ainsi que le développement des compétences professionnelles dans le cadre du marché du travail et de l'emploi sont les préoccupations majeures exprimées par le gouvernement togolais. Au niveau supranational, l'UEMOA dont le Togo est membre, s'est doté, dans son espace, d'un *cadre de concertation des ministres chargés de l'emploi et de la formation professionnelle* dont les activités sont coordonnées par un secrétariat permanent. La Conférence des ministres en charge de *l'emploi et de la formation professionnelle* des huit États membres a lieu chaque année.

Néanmoins, l'on constate avec étonnement que l'actuel Plan national de développement (2018), n'intègre pas la composante migratoire parmi les priorités nationales visant à promouvoir le développement économique et social. A ce titre, le terme migration n'y est mentionné que deux fois et avec une connotation plutôt négative (migration comme vectrice de troubles sociaux résultant de la faible employabilité des jeunes ruraux comme urbains).

« Cette importante jeunesse, par manque d'emplois décents, est exposée aux fléaux sociaux tels que le banditisme, la prostitution, la délinquance, l'alcoolisme, etc. Le Togo connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment, par un exode rural (notamment vers la capitale Lomé) et une migration internationale ancienne et importante » (PND, 2018, p.47).

Malgré la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire qui régit la migration au Togo, le pays s'est doté de quelques programmes qui visent à assurer un meilleur encadrement des migrations professionnelles et à faire davantage correspondre celles-ci avec les besoins du marché de l'emploi. Ces différentes initiatives sont présentées dans la section suivante.

4.4 Les programmes nationaux en matière de migration et d'emploi

Compte tenu du solde migratoire et du profil migratoire par rapport au marché du travail, le Togo se préoccupe logiquement davantage des émigrés partis ou en partance dans le cadre des politiques et programmes.

¹⁰ Site du ministère en charge du Travail : <https://fonctionpublique.gouv.tg/node/301>, consulté le 21 mars 2018.

¹¹ <https://diasporatg.org/feuille-de-route-des-togolais-de-l-exterieur/>

L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi

L'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE) a été créée en 2006 par le décret n°2008-069/PR. Elle a pour mission de contribuer à l'élaboration de la politique nationale en matière d'emploi ; de constituer une banque de données fiables sur l'emploi et la main-d'œuvre ; de promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage ; d'orienter les demandeurs d'emploi, etc. L'ANPE peut être opérationnelle grâce à un appui budgétaire de l'État et du PNUD ainsi qu'un appui technique du BIT (Rapport CADERDT, 2012).

Depuis sa création, l'ANPE diversifie ses structures de gestion, en matière de migrations notamment, et fonctionne en étroite collaboration avec d'autres programmes ou partenaires de l'emploi et du monde du travail comme :

- L'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT).
- Le Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE).
- Le Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA).
- Le Programme d'appui institutionnel (PAI) de l'UE.
- Les Programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels¹²

Le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) est un fonds créé par la loi n° 88-17 du 07 décembre 1988 qui a été modifiée et complétée par la loi n°2001-014 du 29 novembre 2001. Il est alimenté sur la base d'un impôt de un pour cent sur les salaires, appelé taxe pour la formation professionnelle, et a été créé afin de mobiliser des ressources internes et externes nécessaires à l'accomplissement du programme d'actions prioritaires, de mener des études et financer les initiatives de formation innovantes. Le FNAFPP est un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

Le FNAFPP intervient dans l'apprentissage formel. Aujourd'hui, il fonctionne comme un dispositif stratégique accompagnant le système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, via notamment le financement des projets de formation ou de réhabilitation des structures. Le Fonds apporte également des informations utiles aux acteurs et partenaires du monde du travail et de l'emploi.

Le Comité de coordination des migrations

Le décret interministériel n° 006/14 MAEC/MPADT a créé, en 2014, le Comité national de coordination et de suivi des activités de migration et de développement dans le cadre de la mise en œuvre du programme MIEUX. Un secrétariat technique a été mis en place pour le fonctionnement optimal de ce comité.

La Direction des Togolais de l'extérieur

La Direction des Togolais de l'extérieur (DTE) a été créée par le décret n° 2005-118/PR, le 29 décembre 2005. Elle est placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur. Elle a pour mission, entre autres, de « préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement relative aux Togolais de l'extérieur » et de « mobiliser la diaspora togolaise pour sa participation au développement socio-économique du pays ». Elle est structurée et comporte deux divisions administratives : la Division de la protection des personnes et des biens et la Division des projets de la Diaspora.

La Politique nationale de l'emploi de 2012

¹² Site web : <http://www.fnafpp.tg/fr/>

La Politique nationale de l'emploi (PNE, 2012, p. 38-40) a planifié quatre orientations stratégiques dont :

- l'amélioration de la capacité d'absorption de la main d'œuvre ;
- l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les groupes vulnérables (personnes handicapées, jeunes femmes etc.) et pour les migrants ;
- le renforcement de la gouvernance du marché du travail ;
- l'amélioration de l'employabilité de la main-d'oeuvre.

En termes d'objectifs, il est notamment question de favoriser « le retour des migrants et des rapatriés en créant des conditions favorables à leur insertion et à la valorisation de leurs compétences au profit du développement » (PNE, 2012, p. 40). Il ressort de la PNE qu'en matière de travail et d'emploi, la migration est un facteur important d'amélioration du capital humain au Togo par le biais de la formation et du renforcement des capacités et des compétences des cadres togolais.

La Commission nationale de suivi de la Politique de l'emploi

La Commission nationale de suivi de la Politique de l'emploi (CNSPE) est l'une des multiples commissions techniques sous la tutelle du ministère en charge du travail et de l'emploi au Togo. Mais, visiblement, elle n'est pas pleinement fonctionnelle.

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique, il y a lieu de prendre des textes pour réglementer davantage le fonctionnement des structures de promotion de l'emploi existantes, de dynamiser la CNSPE et d'actualiser le code du travail pour le rendre plus performant à la structuration du système de gestion du marché de l'emploi et incitatif à la création et à la consolidation de l'emploi » (PNE, 2012, 47).

Programme MIEUX de l'UE de 2012

Le Programme MIEUX de l'UE signifie Migration EU expertise (MIEUX). Il s'agit d'une initiative relevant d'un autre programme de l'UE « Migration & Asile ». Elle est mise en œuvre conjointement par l'UE et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et vise à renforcer les capacités des pays partenaires dans tous les aspects de la gestion des migrations et notamment la migration irrégulière, la migration et le développement, l'asile et les réfugiés et la migration légale. Au Togo, cette initiative a été mise en œuvre suite à une requête formulée par le gouvernement togolais en novembre 2012. En mai 2013, l'UE en partenariat avec l'ICMPD a soutenu une étude exploratoire réalisée sur la question des politiques de migration en lien avec le développement économique. Il est à noter que l'objectif global de cette action est d'aider le Togo à réformer ses cadres institutionnels et politiques afin de renforcer le lien entre migration et développement socio-économique

Des initiatives innovantes en matière de migrations professionnelles légales

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a institué une unité chargée de la migration internationale dont la principale mission est d'organiser une intermédiation active entre l'offre d'emploi depuis l'étranger et la demande d'emploi formulée sur le site Internet de l'ANPE. Plus précisément, il s'agit d'initier des relations partenariales légales avec les structures basées à l'étranger par le truchement de conseillers en mobilité internationale dans les zones géographiques concernées. Aussi, l'objectif de cette unité est de :

- Rapprocher les offres d'emploi à satisfaire dans le pays d'accueil et les demandeurs d'emploi togolais ayant un projet de mobilité internationale.
- Diffuser les informations sur les offres d'emploi à satisfaire et les candidatures togolaises.
- Diffuser les informations sur la législation en matière de migration dans les pays d'accueil concernés.
- Aider les migrants qui partent et les accompagner lors de leur retour volontaire.

La population cible se compose des candidats togolais à l'expatriation ou au retour ; des entreprises étrangères désireuses de recruter au Togo et des partenaires et institutions concernées. Un premier forum s'est tenu le 4 avril 2019 à Lomé pour examiner les initiatives concrètes déjà lancées en matière de partenariat pour des migrations internationales aux fins de l'emploi. Ce fut l'occasion de communiquer et d'échanger avec le public pour proposer une offre publique gratuite d'accompagnement à ceux qui désirent migrer soit pour les études, soit pour travailler dans des conditions régulières.

5. Le système national de formation professionnelle et de développement des compétences

Le système national de formation professionnelle et de développement des compétences comporte globalement deux sous-systèmes : le sous-système formel, composé des ministères sectoriels dont le ministère en charge de l'ETFP (enseignement technique et formation professionnelle) et le sous-système non-formel et informel privé sous l'autorité du ministère de tutelle.

5.1 Les politiques, les stratégies de réforme et la gouvernance

Le secteur de l'éducation au Togo est géré par un Plan sectoriel de l'éducation (PSE), adopté en mars 2010, qui répond aux priorités définies dans la SCAPE en matière d'éducation. Cette stratégie de développement du secteur de l'éducation, initialement élaborée pour la période 2010–2020, a été révisée en 2013 pour la période 2014–2025. Le PSE 2014–2025 a pour objectif général l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo. Il a l'ambition de relever le niveau d'employabilité des sortants du système et de contribuer ainsi efficacement au développement économique et social du Togo. Le développement du sous-secteur de l'ETFP fait partie des principaux axes d'intervention du PSE. Au sein de ce document stratégique il est recommandé « *qu'une politique raisonnée de régulation des flux en s'appuyant sur une gestion attentive des taux de transition et une diversification de l'offre de formation, notamment dans les sous-secteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle [...] mieux adaptée aux réalités du marché du travail* », (PSE, 2014, p. 9).

Au niveau réglementaire, le sous-secteur de l'ETFP est régi par la loi n°2002-016 du 30 avril 2002 portant orientation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, qui précise son champ d'intervention, ses missions et les modes et types de formation développés. En dehors de cette loi et du PSE, il n'existe pas de stratégie nationale de développement de l'ETFP ce qui constitue, sans aucun doute, un obstacle à la mise en place de politiques/initiatives coordonnées visant à améliorer la portée et l'efficacité du système d'ETFP.

Il existe en revanche une **Stratégie nationale de la formation agricole et rurale (SNFAR)** qui a été élaborée en 2015 et qui dispose d'un plan d'action quinquennal pour la période 2016-2020. Cette stratégie sectorielle vise à redynamiser l'offre de formation agricole afin de promouvoir le renforcement des compétences des agriculteurs et la modernisation/professionnalisation des filières agricoles qui continuent d'intéresser une part significative de la population active togolaise (41,6 % selon les données de l'ERI-ESI 2018).

Pour y parvenir, la SNFAR entend s'orienter sur les grands principes suivants : (i) la définition claire d'une politique de formation agricole et rurale intégrant également des mécanismes d'accompagnement à l'installation des jeunes ruraux, (ii) l'élaboration d'un dispositif institutionnel de la formation agricole et rurale, qui précise les rôles respectifs et développe des mécanismes concertés de coordination et de pilotage de la formation (mise en relation de l'offre et de la demande en formation) et (iii) la mise en place de mécanismes adaptés de financement de la formation agricole, cogérés, souples et efficaces. Pour l'heure et malgré l'adoption d'un plan d'action 2016-2020, la mise en œuvre des principaux axes d'intervention de la SNFAR est plus que médiocre et la formation professionnelle agricole demeure à un stade embryonnaire tel que nous pourrions le constater en analysant dans le chapitre 5.4 l'offre de formation professionnelle au Togo.

5.2 Principales institutions en charge de l'ETFP

Au Togo, le ministère en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est le METFIP. Ce ministère a une double mission dans le système. Il a la responsabilité de développer les aptitudes professionnelles des jeunes, puis d'assurer (ou accroître) plus globalement la qualification de la population active. L'organisation du ministère est définie par le décret n° 2013-001 du 4 février 2013 et comporte sept directions techniques :

- la Direction de l'enseignement secondaire technique (DEST),
- la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA),
- la Direction de la pédagogie et des programmes (DPP),
- la Direction des ressources humaines (DRH),
- la Direction des affaires financières (DAF),
- la Direction des statistiques, de la recherche et de la planification (DSRP), et
- la Direction des examens, concours et certifications (DECC).

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), partie intégrante du système national d'éducation et de formation, est organisée selon les orientations et les options fondamentales définies par la loi n° 2002-016 du 30 avril 2002 portant orientation de l'ETFP. Le sous-secteur comprend deux sous-systèmes de formation distincts : (i) l'enseignement technique et (ii) la formation professionnelle. Ils ont pour vocation de préparer à l'exercice de différents métiers impliquant toutes formes d'études techniques et l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques relatives à l'exercice de métiers dans différents secteurs socioéconomiques. Ils sont dispensés dans les lycées, collèges, centres, écoles et instituts d'enseignement technique et professionnel et s'appliquent à l'ensemble des institutions publiques et privées de l'ETFP.

L'article 5 de cette loi dispose que l'organisation et la promotion de l'ETFP doit s'effectuer en collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles. Les filières de formation et le contenu des programmes de formation sont définis en concertation avec les établissements de formation et les organisations professionnelles. Cette disposition qui préconise l'implication des principaux partenaires et acteurs concernés par l'ETFP, n'est que partiellement appliquée et la participation des entreprises et des organisations professionnelles dans l'élaboration des programmes de formation reste encore marginale.

Il ressort que l'enseignement technique et la formation professionnelle appartiennent à un même secteur administré par un même ministère. D'un côté, l'enseignement technique est le fait de l'école formelle (collèges, lycées, formations post baccalauréat), et de l'autre la formation professionnelle est transmise dans des ateliers et des centres de formation relevant du secteur informel, souvent non enregistrés ou non reconnus officiellement. Au niveau de la formation professionnelle, plusieurs dispositifs de formation sont actuellement en vigueur au Togo.

La formation professionnelle initiale par alternance

Elle a pour objectif de dispenser une formation générale de base et de conférer des capacités et connaissances professionnelles en vue de l'exercice d'un métier ou d'une profession qualifiée. Elle est organisée dans les établissements de formation en tant que composante formelle, et par voie d'apprentissage en milieu professionnel ou dans les ateliers en tant que composante non formelle. Toutefois, il convient de souligner qu'au Togo, l'apprentissage est considéré comme un mode de formation initiale, et la formation par alternance constitue une option stratégique du développement de la formation initiale dont l'objectif premier vise à améliorer la qualité des formations dispensées et les capacités d'accueil des jeunes en quête de formation en vue d'une insertion sur le marché du travail. Ce mode de formation est réputé être plus performant que les formations de type résidentiel dans la mesure où il se déroule dans des conditions réelles de production, dans le cadre de relations sociales de nature à renforcer l'employabilité de l'apprenant, et dans un environnement propice à l'auto-emploi et aux activités génératrices de revenus. La loi d'orientation fixe également les modalités de mise en œuvre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, laquelle doit s'effectuer via le système dual ou tout autre système permettant de conférer aux apprenants de véritables compétences professionnelles en vue de l'exercice d'un métier ou d'une profession qualifiée. Par conséquent, cette

pratique pédagogique associe des situations de travail en entreprise et des actions de formation techniques et/ou professionnelles dans un centre de formation.

Toujours selon la loi d'orientation, la formation initiale requiert, pour les formations assurées par les établissements, l'organisation de stages pratiques en milieu professionnel et, inversement, l'organisation, en concertation avec le milieu professionnel, de cours professionnels aux contenus théoriques complémentaires au profit des jeunes placés en apprentissage. Ce mode de formation donne lieu à un contrat conclu entre l'entreprise d'accueil ou le patron de l'atelier et l'apprenti (son représentant légal si celui-ci est mineur), selon un modèle conjointement défini par les ministères en charge du travail, de la formation professionnelle et de l'artisanat. L'exécution de ces contrats est assurée par des conseillers d'apprentissage relevant du METFP, et les entreprises qui accueillent les apprenants sont liées par des conventions de partenariat avec ledit ministère. Des dispositions sont prévues par la loi pour assurer un suivi rigoureux des apprenants entre les deux lieux de formation (entreprise et établissement de formation) dans un cadre précis de collaboration et de responsabilités respectives des acteurs concernés. La certification de la formation relève de la compétence du ministère en charge de l'ETFP auquel sont associées les chambres consulaires.

En outre, il est à noter que la formation de type dual, adoptée en 2002 et appuyée par le Programme Formation Professionnelle et Emploi des Jeunes (ProfoPEJ) de la GIZ (coopération allemande) a réalisé de sérieuses avancées depuis 2012 dans le cadre d'un projet visant à développer les programmes dans cinq métiers porteurs et à équiper des centres de formation dans la perspective de la mise en œuvre des formations dans trois régions (Maritime, Plateaux et Centrale). Face à la réussite de cette initiative et aux effets bénéfiques sur la qualité de la formation dispensée, cet appui a été étendu en 2017 à six centres de formation.

La formation continue et les autres types de formation

La formation continue a pour objet de consolider les compétences professionnelles acquises, de les développer et les adapter à l'évolution des technologies et des conditions de travail. Elle vise également à conférer d'autres compétences et qualifications professionnelles, en vue notamment d'une reconversion professionnelle, et à assurer la promotion sociale des travailleurs. Une institution nationale en charge de la formation continue du personnel enseignant, en l'occurrence l'Institut national de la formation professionnelle et du perfectionnement (INFPP), a été mise en place à cet effet. Cependant, le champ d'intervention de cet établissement a évolué dans le temps et, aujourd'hui, il s'occupe davantage de formation initiale et de prestations de services au profit des entreprises, voire d'actions de formation ou de perfectionnement ciblées au profit des pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

5.3 Les mécanismes de dialogue social au sein de l'ETFP

Le partenariat public-privé en matière de développement de compétences techniques et professionnelles au Togo est régi par une charte dénommée « **La charte de partenariat public-privé en matière de développement de compétences techniques et professionnelles** ». Cette charte a été adoptée en 2011 par un groupe restreint d'acteurs composé de représentants du METFP au niveau du secteur public, et des principales organisations d'employeurs au niveau du secteur privé (Conseil national du patronat, Chambre de commerce et d'industrie du Togo, les chambres régionales des métiers et le réseau des chambres régionales d'agriculture). Cette charte a pour vocation principale de mettre en place des partenariats visant à surmonter l'inefficacité et l'inefficience du système actuel de l'ETFP par l'instauration d'un Dispositif de développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP). Les objectifs visés par la charte sont multiples : (i) garantir la qualité du fonctionnement du DCTP, (ii) clarifier et améliorer le mode actuel de financement de l'ETFP, (iii) renforcer l'adéquation formation-emploi, le pilotage des dispositifs de formation et les capacités des enseignants, (iv) capitaliser l'expertise du monde professionnel dans la conception des dispositifs et la mise en œuvre d'actions de DCTP, (v) favoriser le suivi, l'insertion professionnelle et l'installation des sortants. Les grandes lignes du DCTP sont définies par le METFP de concert avec les chambres consulaires et avec la participation des professionnels. Les actions conjointes à réaliser pour atteindre

les objectifs du partenariat sont définies par un Comité paritaire de suivi et d'évaluation (CPSE) qui s'assure de la bonne exécution de la charte. Dirigé par un président assisté d'un vice-président, ce comité élabore son plan d'action et son mode de fonctionnement ; son secrétariat est assuré par le METFP et il est animé par un Secrétaire permanent. Le Plan d'action opérationnel de la charte de partenariat est très détaillé et touche à l'ensemble des domaines à améliorer pour aboutir à la mise en place du DCTP. Il a été élaboré et mis progressivement en œuvre depuis septembre 2014, en fonction des ressources que le sous-secteur a pu mobiliser.

Néanmoins il est ressorti, des entretiens qualitatifs réalisés avec l'ensemble des parties prenantes que la charte n'a pu être mise en œuvre jusqu'à ce jour en raison de difficultés matérielles et financières. Les acteurs privés, les patrons d'entreprises partenaires sollicitent, entre autres, un défraiement en contrepartie de leur participation au développement des compétences, notamment lorsqu'ils doivent recevoir des stagiaires en formation. Concrètement, les entreprises privées attendent d'éventuelles subventions dans le cadre du partenariat et le METFP ne semble pas disposer de ressources financières suffisantes pour insuffler le dynamisme voulu à ce partenariat.

5.4 Le financement de l'ETFP

En premier lieu, il convient de signaler que le financement public du sous-secteur de l'ETFP est faible et de tendance stationnaire sur la période 2010 à 2016.

Tableau 11 : Part des budgets alloués à l'éducation et l'ETFP

Années	Part du budget de l'éducation		Part du budget du ministère de l'ETFP		Part du budget de l'ETFP (tous ministères confondus)		Part dans le PIB	
	dans le budget global de l'Etat (en %)	dans le PIB (en %)	dans le budget global de l'Etat (en %)	par rapport au budget de l'éducation (en %)	dans le budget global de l'Etat (en %)	par rapport au budget global de l'Education (en %)	du budget du ministère de l'ETFP (en %)	du budget de l'ETFP (tous ministères confondus) (en %)
2010	14,41	4,22	1,16	8,02	1,25	8,64	0,34	0,36
2011	14,93	4,49	1,19	7,98	1,35	9,02	0,36	0,40
2012	14,98	4,97	0,88	5,87	1,00	6,71	0,29	0,33
2013	15,36	5,29	0,95	6,20	1,07	6,94	0,33	0,37
2014	14,96	4,87	0,93	6,24	1,04	6,98	0,30	0,34
2015	14,28	4,90	1,01	7,07	1,09	7,61	0,35	0,37
2016	13,02	5,00	0,96	7,34	1,02	7,83	0,37	0,39

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données du ministère de l'Economie et des Finances du Togo, 2017

Ces données du tableau 12 révèlent que le budget annuel du ministère de l'ETFP ne représente en 2016 que 7,83 % de l'ensemble des dépenses globales d'éducation et 0,96 % du budget de l'Etat. Sur la période 2010-2016 la tendance relative est à la baisse puisque le budget de l'ETFP représentait alors 8,64 % du budget total de l'éducation en 2016. Cette contraction budgétaire n'est pas en phase avec la priorité donnée à ce sous-secteur dans la Stratégie de croissance accélérée et de l'emploi (SCAPE) 2013-2017, celle-ci ayant prévu d'accroître très fortement l'accès à l'enseignement secondaire technique et à la formation professionnelle (+74 % pour les effectifs scolarisés dans l'ETFP entre 2010 et 2017), alors que sur la même période, le budget du ministère de l'ETFP a crû beaucoup moins fortement que celui de l'enseignement général. En analysant l'affectation de ces maigres ressources, on constate que le budget dédié par l'État à l'ETFP sert principalement à financer le fonctionnement du dispositif existant. Très peu de ressources sont consacrées à l'investissement en équipements et en infrastructures qui permettraient d'accroître l'accès et la qualité de la formation dispensée. En effet, les dépenses en personnel concentrent près de 75,3 % du total budgétaire alors que les dépenses en matériel sont estimées à 15,01 % et les investissements à seulement 4,81 % (voir tableau 12).

Tableau 12 : Nature des dépenses en ETFP effectuées par le ministère de tutelle lors de l'année 2016

	Montants prévus	Montants exécutés	Taux d'exécution (en %)	Part du budget total (en %)
Dépenses de personnel	5 504 865 000	5 730 936 000	104,11	75,31
Dépenses de matériel	1 470 468 000	1 142 509 000	77,70	15,01
Dépenses de transferts	370 000 000	370 000 000	100,00	4,86
Dépenses d'investissements	366 000 000	365 940 000	99,98	4,81
Total	7 711 333 000	7 609 385 000	98,68	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données du ministère de l'Economie et des Finances du Togo, 2017.

Par conséquent, le budget dont dispose le METFP ne lui permet pas de développer la capacité d'accueil de l'ETFP sur l'ensemble du territoire togolais, ni même de couvrir les besoins exprimés par les centres de formation professionnelle. Selon la Direction des statistiques, de la recherche et de la planification du METFP, le budget versé aux centres de formation ne permettrait d'assurer en moyenne que 25 % de leurs prévisions budgétaires. Dans la même optique, la revue sectorielle de l'éducation de 2016 souligne également un manque d'investissement dans les moyens mis à la disposition de l'encadrement pédagogique, ce qui, en conséquence, a une incidence négative sur la qualité de la formation du sous-secteur.

En dehors du budget général, il existe un fond dédié à l'ETFIP au Togo, appelé Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP)¹³ alimenté par une taxe payée par des entreprises au nom du personnel qualifié issu de l'ETFP qu'elles emploient. Ce fonds est chargé d'habiliter les cabinets ou organismes de formation, puis de financer d'ordinaire les projets de formation professionnelle soumis à leur intention. C'est le cas par exemple de la formation « Dual Coopératif » impulsée par la GIZ via le Programme pour la formation professionnelle et de l'emploi de jeunes (ProFoPEJ). L'audience et la portée de ce fonds demeurent encore restreints et il ne parvient qu'à financer un nombre limité de formations professionnelles, ce qui se poursuit ainsi chaque année.

Pour combler ce déficit de financement national de l'ETFP, de nombreux partenaires techniques et financiers (PTF) interviennent sur le volet de la formation technique et professionnelle. Ceux-ci

¹³ Selon une rumeur, il semblerait que ce fonds ait été dissout, ce qui n'a pas encore été vérifié. L'autorité aurait évoqué une réforme de la taxe qui alimente ce fonds. La nouvelle d'une éventuelle réforme de la taxe serait à l'origine de cette rumeur qui évoque la suppression de ce fonds.

apportent une contribution financière, matérielle et une expertise technique qui sont indispensables au bon fonctionnement des dispositifs togolais d'ETFP et permettent de développer de nouveaux programmes de formation, de moderniser les modes de délivrance de ces formations et d'essayer de renforcer les dispositifs d'accompagnement des jeunes sortants sur le marché de l'emploi.

Tableau 13 : Contribution des PTF au financement de l'ETFP au Togo (2016)

PTF	Montant prévus	Montants exécutés	Taux d'exécution (en %)	Part de chaque bailleur (montants exécutés) (en %)
AFD	192 864 457	192 225 884	99,67	21,12
GIZ	701 300 000	637 748 000	90,94	70,06
KFW	850 251 938	19 304 304	2,27	2,12
Børnefonden	28 139 880	29 655 210	105,38	3,26
Plan international Togo	20 601 555	19 564 100	94,96	2,15
UNFPA	11 800 000	11 800 000	100,00	1,30
Total	1 804 957 830	910 297 498	50,43	100,00

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données du ministère de l'Economie et des Finances du Togo, 2017.

La coopération allemande est la plus active dans le domaine du financement de l'ETFP via de multiples projets/programmes (ProFoPEJ) de la promotion du mode d'apprentissage dual, du développement de nouveaux référentiels de formation basés sur l'Approche par les compétences (APC) et du renforcement de la formation agricole via le projet ETFPA. La GIZ est de loin la première contributrice extérieure à l'ETFP avec près de 637 millions de FCFA investis en 2016 soit 70,06 % du total des financements des PTF. L'Agence française de développement (AFD) est la seconde contributrice avec près de 192 millions de FCFA investis (21,12 % de l'ensemble des PTF) dans l'ETFP. Ces financements ont soutenu la création à Lomé du Centre de formation des métiers de l'industrie (CFMI), la modernisation de trois centres du METFP (à Kara, Lomé et Sokodé) et le renforcement des capacités du FNAFPP. Elle demeure également active via son projet SAFARI dans le renforcement des capacités des centres de formation agricole gérés par le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

5.5 La cartographie de l'offre d'ETFP

L'offre d'ETFP au Togo demeure historiquement insuffisante tant sur le plan quantitatif que sur le plan de la diversité des formations proposées, de sa représentativité territoriale et de son accessibilité équitable pour tous les segments de la population togolaise.

En 2017, selon des statistiques communiquées par l'ETFP, le pays dénombrait 230 centres et établissements de formation. Parmi ces centres de formation majoritairement privés (204), le pays comptait 26 établissements publics d'ETFP dont voici la répartition :

- 7 lycées d'enseignement technique et professionnel (LTP).
- 4 centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP).
- 2 collèges d'enseignement technique (CET).
- 10 centres de formation technique et professionnelle (CTFP).
- 1 collège d'enseignement artistique et artisanal (CEAA).
- 1 institut national de formation et de perfectionnement professionnel (INFPP).
- 1 institut national de la formation agricole (INFA).

De taille variable, ces établissements peuvent être classés en trois catégories selon leurs effectifs plus ou moins nombreux :

- les établissements de grande taille accueillant au moins 1 000 apprenants (LETP, CRETFP).
- les établissements de taille moyenne dont l'effectif se situe entre 400 et 1 000 apprenants (LETP, CRETFP).
- les établissements de petite taille avec un moindre effectif de 400 apprenants (CFTP, CET, LETP et CEAA).

Inégale répartition géographique de l'ETFP

Ces structures publiques de formation ne sont pas réparties équitablement et harmonieusement sur le territoire car la majorité de celles-ci sont concentrées dans la région de Lomé.

Tableau 14 : Structures publiques en matière de formation professionnelle

Structures	Régions	Lome-Golfe	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Ensemble
Lycées d'enseignement technique et professionnel (LETP), public		2	1	1	1	1	1	7
Centres d'ETFP (CRETFP), public		1	0	1	0	1	1	4
Collèges d'enseignement technique (CET), public		0	0	0	0	2	0	2
Centres de formation technique et professionnelle (CFTP), public		0	2	4	1	3	1	11
Collège d'enseignement artisanal et artistique (CEAA), public		0	0	1	0	0	0	1
Institut national de formation et de perfectionnement professionnel (INFPP)		1	0	0	0	0	0	1
Structures privées diverses		115	22	22	17	20	8	204
Total		119	25	29	19	27	11	230
% national		51,7	10,9	12,6	8,3	11,7	4,8	100

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'annuaire officiel des statistiques, METFIP, DSRP, 2016-2017, p. 40-46.

En effet, la région de Lomé–Golfe abrite à elle seule 119 structures dont 115 privées ce qui correspond à 51,7 % de l'ensemble du nombre d'établissements du pays. A l'opposé, les régions des Savanes (extrême nord) et du Centre (zone de Sokodé) possèdent moins de 20 établissements chacune dont seulement 2-3 à caractère public. Cette asymétrie témoigne d'une forte disparité géographique au niveau de l'accès à l'ETFP qui demeure très faible dans certaines localités secondaires, et a fortiori dans les zones rurales, malgré le fort besoin de cette jeunesse en formation qualifiante.

Tableau 15 : Effectifs des apprenants à l'ETFP pour 100 000 habitants

Région	Projection Pop 2016	Effectif 2016/2017	Effectif des élèves pour 100 000
Lomé–Golfe	1 818 000	18 364	1 010
Maritime	1 136 600	2 184	192
Plateaux	1 466 600	3 881	265
Centrale	656 800	5 100	776
Kara	826 300	4 357	527
Savanes	905 600	2 006	222
Total	6 809 900	35 892	527

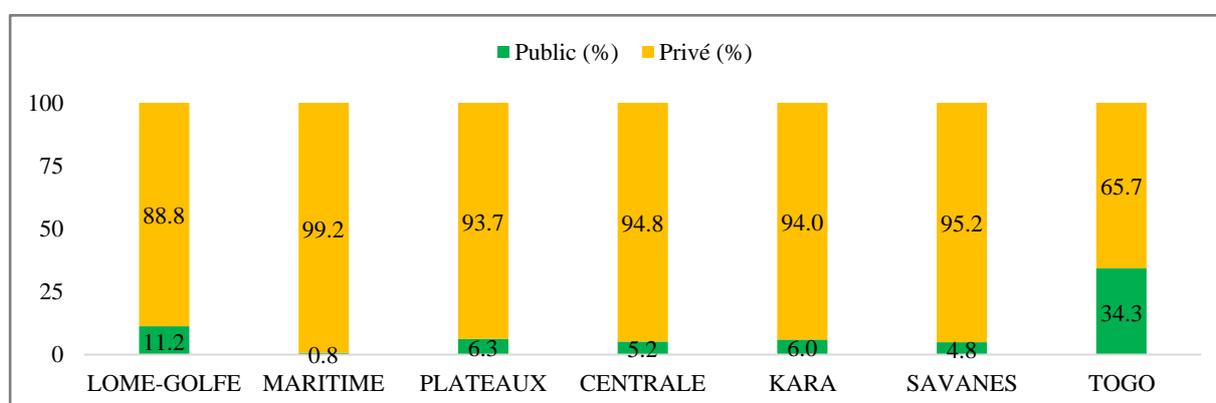
Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'annuaire officiel des statistiques, METFIP, DSRP, 2016-2017

Le taux d'accès à l'ETFP de 1 010 élèves pour 100 000 habitants est jusqu'à cinq fois plus important à Lomé que dans les régions les plus faiblement desservies par l'offre d'ETFP (régions des Savanes et Maritime) qui ont des taux situés aux alentours de 200 apprenants pour 100 000 habitants.

Primauté des établissements privés de formation

Ces inégalités géographiques sont en partie liées à l'offre insuffisante des établissements publics et à la forte prépondérance des centres privés de formation qui privilégient les zones les plus prospères où le potentiel de clientèle est plus important, au détriment des zones économiquement marginalisées.

Figure 17 : Effectifs de l'ETFP dans les structures publiques et privées au Togo en 2016-2017



Source : Annuaire officiel des statistiques, METFIP, 2016-2017, DSRP, Togo.

Par ailleurs, les établissements privés pratiquent des frais d'inscription et de scolarité nettement plus élevés que les établissements publics, ce qui va à l'encontre des objectifs d'accessibilité sociale de l'ETFP pour les segments les plus pauvres de la population. Pourtant, les jeunes issus de ces groupes sociaux à bas revenu sont ceux qui pourraient tirer le plus profit de l'ETFP en raison de leur scolarité générale réduite et de leur volonté de s'insérer le plus tôt possible sur le marché du travail via une formation professionnelle qualifiante. De plus, les établissements privés, faute de mécanismes de contrôle et d'accompagnement performants dispensés par le METFIP, sont de qualité très hétérogène, la qualité des programmes de formation dispensés aux apprenants demeurant très variable. Ainsi, une des rares inspections d'envergure conduite en 2015 et 2016 dans de nombreux établissements de formation ou

d'enseignement privés au Togo indique que seules « 55 universités privées ont reçu l'agrément du ministère du METFP sur un total de plus de 150 établissements audités »¹⁴.

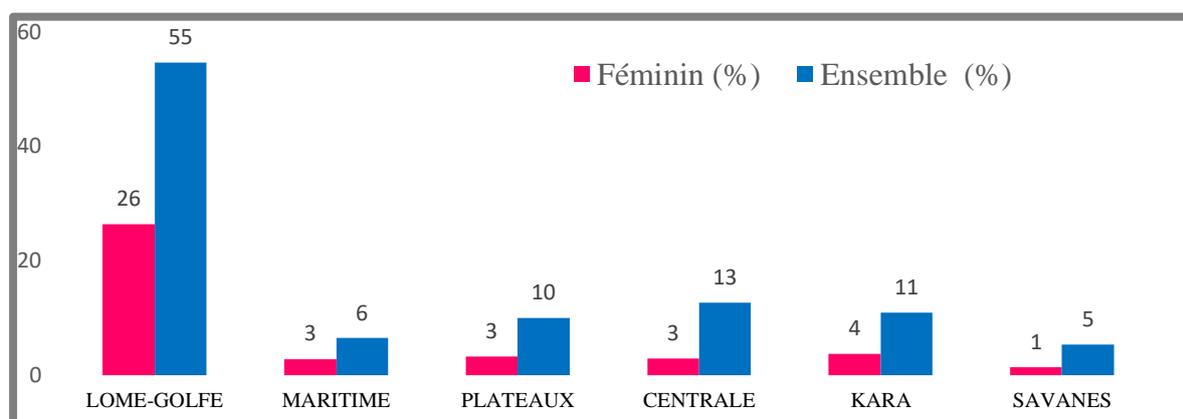
Par ailleurs, plusieurs établissements privés ont été sanctionnés car ils pratiquaient une politique tarifaire trop onéreuse qui contrevenait à l'objectif social de l'ETFP consistant à offrir une qualification à l'ensemble de la jeunesse de ce pays quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Ces inégalités sociales s'accompagnent souvent d'une inégalité de genre qui demeure une tendance forte de l'accès au dispositif d'ETFP au Togo.

Fortes inégalités de genre dans l'accès à l'ETFP

Malgré les ambitions gouvernementales de promouvoir l'accès des filles à l'ETFP, il subsiste de fortes disparités de genre qui s'étendent à l'ensemble du territoire.

Figure 18 : Répartition des effectifs de l'ETFP par région sur le territoire en 2016-2017



Source : Annuaire officiel des statistiques, METFIP, 2016-2017, DSRP, Togo.

Les filles sont minoritaires dans les effectifs de l'ETFP et ce, quelle que soit la région considérée. Ce déficit demeure tout aussi marqué dans les localités comme Lomé, où les établissements de formation sont nombreux et diversifiés, que dans les régions où l'offre est beaucoup plus restreinte, comme la région des Savanes (extrême nord).

Cette problématique n'est pas nouvelle puisqu'une étude de l'OCDE sur le fonctionnement du système de l'ETFP au Togo indiquait déjà que :

« Les inégalités d'accès sont du même ordre de grandeur dans l'ETFP. Les filles représentaient seulement 41 % des étudiants en 2011. Certaines formations sont cependant fortement polarisées en fonction du genre : les filières industrielles regroupent très peu de filles, ces dernières étant concentrées dans les filières tertiaires. Par ailleurs, 7 % des enseignants seulement sont des femmes. Cette situation risque d'amplifier les différences entre filles et garçons en termes de réussite, mais également d'accentuer les différences de comportement concernant le choix des études » (OCDE, 2016, p.71).

Par ailleurs, la problématique de l'accès des filles à l'ETFP est exacerbée par le fait que celles-ci s'orientent ou sont orientées dans un nombre restreint de filières de formation qui souvent demeurent les filières les plus saturées avec les perspectives d'emploi les plus faibles.

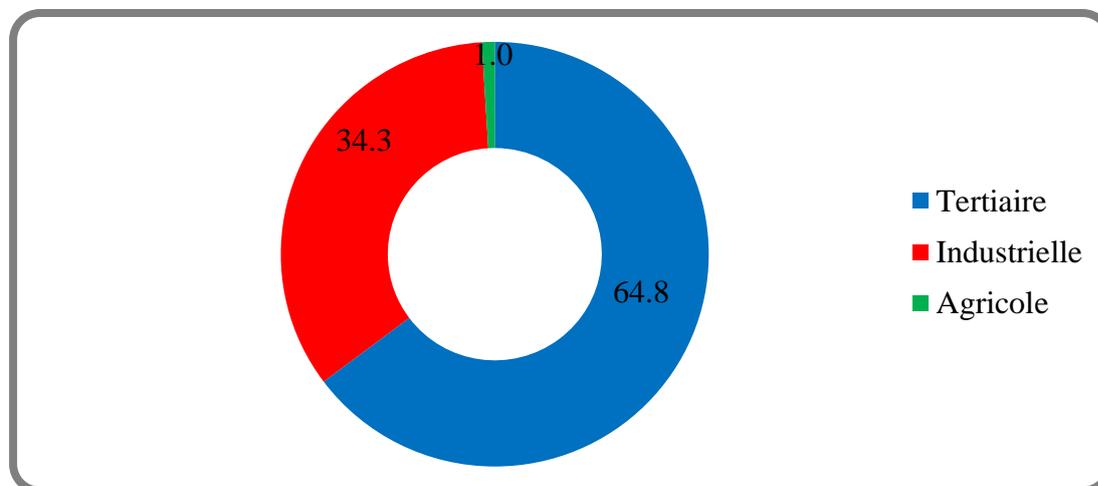
Relative diversité des filières mais concentration de l'offre sur les filières tertiaires

Le sous-secteur de l'ETFP au Togo offre une certaine diversité de programmes et de filières de formation et, selon l'annuaire statistique 2016-2017 du MEFTP, près d'une soixantaine de filières sont théoriquement disponibles à ce jour. Cependant, dans la pratique, on s'aperçoit que les filières du tertiaire dominent nettement. Les filières G2, G3 et G1 (respectivement techniques quantitatives de

¹⁴<https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Education/Enseignement-superieur-55-etablissements-privés-reconnus>

gestion, techniques commerciales et techniques administratives) de l'enseignement technique au secondaire représentent à elles seules près de 62 % des effectifs du total des inscrits aux différents examens professionnels (CAP, BT, Bac Pro).

Figure 19 : Représentation des filières de l'ETFP en effectifs en 2016-2017 au Togo



Source : Annuaire officiel des statistiques, METFIP, 2016-2017 (p. 7), (DSRP), Togo.

En somme, le secteur tertiaire des services et du commerce, via les filières de formation citées ci-dessus, est de loin le premier secteur de formation de l'ETFP. Il représente près de 65 % des effectifs, devant le secteur industriel qui en compte un peu plus de 33 %. Le premier secteur économique du Togo, l'agriculture, ne comptait que 1 % des effectifs de l'ETFP durant l'année scolaire 2016-2017. L'infime représentation du secteur de l'agriculture dans le développement des compétences est un paradoxe total eu égard au poids de l'agriculture dans l'économie nationale (premier employeur et contributeur au PNB), mais aussi à l'ambition du gouvernement qui fait de l'agriculture (la révolution verte) la priorité des priorités économiques.

« Les statistiques sur la distribution du crédit indiquent aussi que les secteurs comme l'agriculture reçoivent peu de financement ». Il est prévu de consacrer « plus de ressources au secteur de l'agriculture avec des mécanismes novateurs de financements adaptés ». (PND, 2018, p.15 et 18).

Ce décalage patent entre l'offre de formation disponible et les effectifs des différentes filières d'une part, et la structure de l'économie et les besoins du marché du travail d'autre part, amène à s'interroger sur la présence et la performance des dispositifs d'identification et d'anticipation des besoins en compétences. Cette problématique sera traitée dans la prochaine partie.

6. L'identification et l'anticipation des compétences

L'anticipation des besoins, le suivi et l'évaluation en matière des compétences professionnelles dans le système national de formation ne sont pas encore érigés explicitement comme prérogatives institutionnelles. Toutefois, il y a des institutions ou des programmes de veille qui jouent plus ou moins ces rôles. Il s'agit des structures ou des programmes dédiés à l'employabilité des jeunes et à l'aide à leur insertion ou pré-insertion socioprofessionnelle, à savoir :

- L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) .
- Le Fonds national de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP).
- Le Programme formation professionnelle et emploi des jeunes (ProFoPEJ) de la GIZ.
- L'Union des chambres régionales de métiers (UCRM) joue implicitement ce rôle.
- Le projet SIFA (l'Initiative compétences pour l'Afrique).
- Le Conseil national du patronat (CNP) togolais.
- Le Programme de volontariat national du Togo (PROVONAT) en 2011, devenu l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) depuis 2015.
- Le Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE).
- Le Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA).
- Le Programme d'appui institutionnel (PAI) de l'UE.
- Les programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Ainsi, l'ANPE, dans sa mission consistant, entre autres, à contribuer, à la collecte et à la constitution d'une banque de données fiables sur l'emploi et la main-d'œuvre, est également dans un rôle d'anticipation des besoins, des risques ou des opportunités par rapport à l'appréciation ou à la dépréciation des compétences sur le marché de l'emploi. Elle joue aussi un rôle de courroie de transmission, de médiation, de suivi et de promotion de la confiance sociale entre les acteurs du monde du travail, en particulier entre les employeurs et les diplômés accompagnés pour les stages préprofessionnels et l'emploi.

Le FNAFPP est un fonds multifonctionnel du monde des métiers et de l'apprentissage qui finance, entre autres, des projets de réhabilitation et de formation continue, sur des pratiques innovantes. De fait, il est au cœur du dispositif institutionnel d'anticipation, de suivi et d'évaluation des compétences, étant ou pouvant être sollicité par les organisations patronales, ouvrières ou partenariales mentionnées ici, comme l'Union des chambres régionales de métiers (UCRM). En outre, l'anticipation, le suivi et l'évaluation des compétences sont souvent mentionnés dans les attributions de ces organisations. Par exemple l'UCRM est chargée de :

- Tenir le fichier national des statistiques sur le secteur des métiers et de l'apprentissage.
- Faire des plaidoyers auprès des pouvoirs publics et des organismes nationaux et internationaux en faveur du développement du secteur.
- Négocier les subventions et dotations auprès des pouvoirs publics.
- Veiller à la répartition équitable des ressources matérielles et financières allouées aux chambres de métiers.
- Accompagner les CRM dans l'identification des marchés propices aux produits et services artisanaux.
- Procéder à toute étude utile au développement du secteur.

- Veiller à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives à la promotion du secteur ; etc.

Le CNP Togo poursuit également des objectifs et des actions allant dans le sens de l'anticipation, du suivi et de l'évaluation des compétences, par le biais notamment de la formation des chefs d'entreprise ; du système d'information sur le marché de l'emploi ; de la mobilisation et du développement de l'auto-emploi, puis de l'engagement pour le travail décent et la promotion de l'emploi des jeunes. Ainsi, le CNP et l'UCRM sont invités à répondre aux besoins de main-d'œuvre et de main-d'œuvre agricole spécifique recherchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote agropole de Kara.

« Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'agropole pilote qui sera implanté dans le bassin de la région de la Kara, il est important d'anticiper sur les besoins en formation des jeunes en réponse à la demande des différentes entreprises qui seront implantées. Ainsi, ces métiers de l'agriculture sont-ils demandés : semenciers certifiés, tractoristes, techniciens d'irrigation, maintenanciers et réparateurs de machines et d'équipements agricoles, conducteurs de motoculteur, technico-commerciaux, fabricants d'équipements et de matériels de production et de transformation, etc. » (CNP)¹⁵.

On trouve donc, en marge du ministère en charge de l'ETFP, des structures et des interventions collaboratives relatives à l'anticipation, au suivi et à l'évaluation des compétences, impliquant le gouvernement, les acteurs et partenaires du monde du travail, telles que les organisations professionnelles du patronat, des employés et la PTF.

¹⁵ <https://www.cnp-togo.org/index.php/2018/11/12/note-sur-les-metiers-de-lagriculture-au-togo/>

7. Le système national de reconnaissance des compétences

Le Togo ne dispose pas, pour l'heure, d'un Cadre national des certifications ce qui diminue passablement l'efficacité et la portée de son système de reconnaissance des compétences. Selon les résultats d'une évaluation conduite par l'UNESCO en juillet 2018 « le système de l'ETFP au Togo est :

*« piloté par une offre de formation découplée des besoins du marché du travail¹⁶ » et fonctionne selon des modalités excluant l'usage élargi et systématisé de « référentiels de formation, de métiers, de qualification et de certification¹⁷. » Cette situation spécifique représente indéniablement une barrière structurelle à l'adéquation entre la formation et l'emploi, ainsi qu'à la reconnaissance des acquis non formels et informels d'une large frange de la population active. Aujourd'hui, la nécessité de lever les divers freins et obstacles à la performance externe du système éducatif est au centre des préoccupations de nombre des acteurs impliqués dans le développement du système éducatif national. L'orientation vers des solutions novatrices est engagée, telles la prise en compte élargie des finalités professionnelles des apprentissages, la reconnaissance des compétences acquises dans des contextes non formels et informels, via la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience, le gage d'une assurance de la qualité et d'une lisibilité accrue des diplômes, certificats et attestations à valeur nationale, pour toutes les parties prenantes (apprenants, familles, entreprises, enseignants, professionnels...), **via la mise place d'un Cadre national des certifications.** »*

Forte de ce constat, l'UNESCO souhaite, via son projet CAPED, aider le gouvernement togolais dans la mise en place de ce cadre national afin de renforcer la flexibilité interne et l'efficacité externe de son dispositif de formation, et assurer également une meilleure prise en compte du besoin de certification des compétences émanant des différentes branches professionnelles.

7.1 Du besoin de reconnaissance des compétences dans certaines professions

La reconnaissance des compétences dans certains secteurs ou professions via des institutions formelles de certification est une question bien pertinente dans le contexte togolais, vu que :

- Le système d'apprentissage dans le secteur informel est dominé par le secteur des métiers.
- Il est question d'accroître l'employabilité des jeunes.
- Il est question de réglementer les professions et les métiers.
- Il est question d'intégrer progressivement le secteur informel dans le secteur formel de l'économie, etc.

Or, en ce moment, le débat public relatif au marché de l'emploi et au développement des compétences n'évoque pas la question de la reconnaissance des compétences dans des secteurs spécifiques. L'organisation des examens relatifs aux certificats de qualification professionnels, élaborés dans le cadre des branches professionnelles (CAP ou CFA), et les activités de la Commission nationale togolaise d'homologation, qui statue sur les diplômes et certificats obtenus à l'étranger, semble pallier suffisamment le problème en question. Les immigrants ou les émigrés togolais de retour ont accès à ces services dans les mêmes conditions que les nationaux. La Commission nationale togolaise d'homologation n'effectue pas encore la certification des acquis de l'expérience, ce qui devrait inciter un certain nombre d'actifs du secteur informel à valider des compétences économiquement ou culturellement utiles. Des articles de recherche s'en font l'écho dans le cadre du débat entre *Éducation et formation pour l'intégration, la paix et le développement socioéconomique en Afrique*¹⁸ :

¹⁶ Cf. Revue des politiques d'enseignement technique et de formation professionnelle au Togo. UNESCO 2017. p. 11.

¹⁷ Cf. Ibid. p.11

¹⁸ Thème d'un colloque international qui s'est tenu du 2 au 3 mars 2015 à Bamako au Mali dans le cadre des activités du ROCARE.
http://www.rocare.org/docs/Actes_du_colloque_de_Bamako_2015.pdf

« Les recommandations majeures que nous faisons ici transparaissent déjà dans l'analyse. [...]. Précisément, il convient, entre autres, de : [...] • créer les conditions d'une application permanente des politiques et des curricula nationaux ... • initier les règles d'équité géographique et sociale pour éviter la dégradation continue de la qualité des apprentissages dans les zones scolaires défavorisées en raison, ... • envisager un test national périodique certifié d'employabilité aussi bien pour les diplômé(e)s formels que pour les non diplômé(e)s en vue de soutenir les personnes recherchant l'emploi » (Yabouri N., 2015, p. 113).

7.2 L'assurance qualité de la prestation de formation, de l'évaluation et de la certification nationale

Dans le système scolaire togolais, les services relatifs aux normes de compétences nationales, de programmes et qualifications sont souvent intégrés dans l'administration scolaire. Or ces services ont souvent dysfonctionné. La culture du curriculum n'a pas toujours été intégrée dans l'enseignement et la formation. C'est dans le contexte de la crise du chômage et du débat plus ou moins fondé de l'adéquation entre la formation ou le système de formation et le marché de l'emploi, que de nouvelles initiatives ont vu le jour et se poursuivent en termes d'identification des besoins réels du marché et de conception participative des curricula d'enseignement et de formation. C'est ainsi que dans le cadre du programme « Dual Coopératif » impulsé par la GIZ via le programme ProfoPEJ, les curricula d'un certain nombre de métiers ont été conçus et élaborés suivant l'approche DACUM et validés en octobre 2018 : « Des curricula de formation ont été élaborés suivant la méthodologie DACUM dans cinq (05) métiers identifiés : coupe-couture, menuiserie-bois, électricité-bâtiment, mécanique-moto et mécanique-automobile »¹⁹.

Dans le cas du ministère en charge de l'enseignement supérieur dont font partie certaines formations de l'ETFP, un processus d'assurance qualité est engagé avec les établissements de formation. Sur la base des critères du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), des tournées d'inspection systématiques des établissements privés de formation ont été organisées depuis 2016 et ont abouti à un classement public de ces établissements suivant la qualité des structures et des ressources disponibles en leur sein pour les formations délivrées²⁰. Au sein du même ministère, dans le cadre d'un projet relatif à l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur parrainé par l'UNESCO, projet dénommé *Projet UNESCO-Fonds-en-dépôt de Shenzhen*, une agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur devrait être créée. Le but de ce projet transnational²¹ est de renforcer l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique. Il est mis en œuvre au Togo depuis novembre 2017.

« Le Togo veut compléter son système d'enseignement supérieur par la mise en place d'une Agence d'assurance qualité. Elle devrait être officialisée par un décret qui sera pris en Conseil des ministres. Depuis ce vendredi 26 juillet, les futurs points focaux de l'Agence au sein des établissements d'enseignement supérieur de la région du sud du Togo renforcent leur capacité sur la question de l'assurance qualité. Il s'agit selon les organisateurs d'informer ces responsables des établissements des normes de la démarche qualité qui régleront bientôt l'enseignement supérieur du Togo. La finalité est de permettre aux étudiants de disposer de réelles compétences afin d'être compétitifs sur le marché de l'emploi après l'obtention des diplômes »²².

¹⁹ <https://edutech.gouv.tg/node/365>

²⁰ <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Education/Enseignement-superieur-55-etablissements-privés-reconnus>

²¹ Le projet se déroule de 2017 à 2019 avec le soutien de la République populaire de Chine et la contribution financière du gouvernement municipal de Shenzhen, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux multisectoriels de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest à Abuja et Dakar, le bureau régional pour l'Afrique australe à Harare et le bureau de l'UNESCO au Caire. Le projet porte sur 10 pays africains : Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Malawi, Mali, Namibie, Niger, Sénégal, Togo et Zambie.

²² <http://24heureinfo.com/2019/07/26/enseignement-superieur-au-togo-lagence-dassurance-qualite-se-precise/>

Ci-dessous, il est décrit le cadre institutionnel du système de reconnaissance des qualifications formelles; des normes d'évaluation et de certification; de l'accès des migrants à la reconnaissance des qualifications formelles.

La Direction des examens, concours et certifications²³

La Direction des examens, concours et certifications (DECC) organise des concours et des examens, puis délivre les diplômes scolaires tout comme des certificats et qualifications professionnelles comme :

- L'examen du baccalauréat premier parti (BAC 1), à la fois pour l'enseignement général et technique.
- L'examen du brevet d'études professionnelles (BEP).
- L'examen du brevet de technicien (BT).
- L'examen du brevet professionnel non bancaire.
- L'examen du brevet professionnel (BP), employé de banque.
- L'examen du certificat de fin d'apprentissage (CFA).
- L'examen du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).
- Les examens et concours professionnels CEAP-PTA/C, CEAP-PTA/B ET CAP-CET/A2.

L'Office du brevet de technicien supérieur

L'Office du brevet de technicien supérieur (BTS) est chargé de l'organisation des examens et des concours de fin de cycle court de l'enseignement supérieur technique et professionnel, de la délivrance de diplômes sanctionnant les examens concernés, puis de l'authentification des diplômes, certificats et autres titres, de l'octroi des équivalences des diplômes et de la spécialisation post-BTS.

La Commission nationale de reconnaissance et d'homologation des diplômes

La Commission nationale de reconnaissance et d'homologation des diplômes a pour attributions l'étude, la reconnaissance et l'homologation des différents grades, titres, diplômes et certificats délivrés à l'étranger. Cette commission ne siège pas de façon permanente, mais se réunit deux fois par an.

La Direction des transports routiers et ferroviaires

La Direction des transports routiers et ferroviaires (DTRF) est chargée en premier lieu de planifier, d'organiser et de réguler les transports routiers et ferroviaires au Togo. Dans le cadre de ces attributions, elle organise les examens et délivre des permis de conduire, une attestation professionnelle pour un grand nombre de Togolais qui passent plusieurs années d'apprentissage dans le domaine de la conduite et des transports de passagers ou de matériel à bord de véhicules routiers.

7.3 Les autres institutions publiques participant à la formation et au développement des compétences professionnelles

Dans le sous-système formel, en dehors du ministère en charge de l'ETFP et des institutions privées de formation sous sa tutelle, d'autres institutions publiques participent activement aux formations professionnelles. Il s'agit :

- des universités publiques de Lomé et de Kara, via des écoles d'ingénieurs en agriculture, en génie civil, en génie alimentaire ou sanitaire, en enseignement, en gestion économique, en informatique, en secrétariat-bureautique, en santé, etc. ;

²³Ce service existe à la fois au ministère des Enseignements primaire et secondaire (MEPS), et au ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFIP).

- du ministère en charge de l'agriculture, via l'école des techniciens supérieurs de l'agriculture (INFA de Tové) ;
- du ministère en charge des enseignements supérieurs et de la recherche via l'école de formation des enseignants du collège (ENS) et des enseignants de sport (INJS) ;
- du ministère en charge des enseignements primaire et secondaire via l'école de formation des enseignants (ENI) et la direction des examens, concours et certification ;
- du ministère en charge des transports via les formations et la certification des métiers dans le transport routier et maritime.

8. Les principaux défis du système national d'ETFP au Togo

Des échanges avec les acteurs interrogés, il ressort que les défis actuels du secteur de la formation professionnelle et des métiers au Togo sont multiples. En deux mots, ces défis appellent à améliorer la structuration institutionnelle et à augmenter les investissements pour améliorer ou compléter les offres de formation sur un marché du travail en évolution. Les acteurs n'ont eu de cesse d'évoquer :

- Le besoin d'une cartographie exhaustive des compétences, en termes de rapprochement entre l'existant et le manquant.
- La nécessité d'impliquer davantage les entreprises et les structures privées de formation dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des curricula de formation professionnelle dans le système éducatif et via la mise en œuvre effective de la charte de partenariat public-privé.
- L'amélioration de la qualité des formations dans les écoles, les centres et les ateliers.
- La diversification des offres de formation pour une meilleure adéquation entre les formations suivies et les offres d'emploi actuellement ou fréquemment disponibles sur le marché du travail.
- La mise en place d'un Cadre national des certifications qui puisse assurer des passerelles entre la formation qualifiante et la formation diplômante et garantir l'effectivité des dispositifs de formation continue et de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Ainsi, « C'est à partir de la réalisation de ces besoins que des partenariats en matière de compétences et de migrations pourraient être véritablement soutenus » (Propos d'un responsable institutionnel de l'ANPE, recueillis à Lomé en mai 2019).

8.1 Les défis en matière d'offre de formation

Le Programme national de développement (PND) adopté en 2018, fait du secteur de la formation professionnelle, de l'artisanat et de l'apprentissage une priorité majeure et met en exergue les défis à relever dans le secteur. « *La formation professionnelle, qui constitue un élément central pour améliorer la productivité de l'économie, accélérer l'emploi des jeunes et réduire les inégalités sociales* » (PND, 2018, p. 14). De manière plus explicite, les défis qu'il importe de relever dans la formation professionnelle sont les suivants :

- L'amélioration des offres publiques de formation en termes de qualité et d'accessibilité au plus grand nombre. Le PND indique que le secteur est "confronté à des contraintes liées à la vétusté des équipements et à l'insuffisance de ressources financières et humaines. L'offre de formation professionnelle est insuffisante et n'est pas adaptée aux besoins de l'économie" (PND, 2018, p. 54).
- L'amélioration de l'adéquation entre le marché de l'emploi et la formation professionnelle.
- Le financement des structures de formation professionnelle, en termes de formation des formateurs et des équipements de formation.
- La formalisation du sous-secteur de l'apprentissage aux métiers dans les secteurs non formel et informel.
- L'amélioration des liens entre l'industrie et les structures de formation professionnelle, notamment en termes de stages préprofessionnels des jeunes.
- Le développement des compétences, en termes de main-d'œuvre effectivement qualifiée dans les principaux secteurs de l'économie, l'agriculture, l'élevage et l'industrie, etc.

8.2 Les défis en matière de demande de compétences : la demande non satisfaite de compétences

La demande non satisfaite de compétences en matière de formation professionnelle au Togo, comme l'indiquent les propos des acteurs à la rubrique 1.3 ci-dessus, tient au fait que :

- L'offre de formation est quantitativement restreinte dans certains domaines comme la chaudronnerie, les outils et engins de mécanisation de l'agriculture.
- La lenteur de la mise en œuvre de la charte de partenariat public-privé et, partant, la moindre implication des entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre des curricula de formation.
- La vétusté des équipements de formation dans les centres publics ou privés.
- Le besoin de formateurs dans certaines spécialités dans lesquelles les diplômés préfèrent souvent travailler en entreprise plutôt que d'être formateurs à leur tour.
- Le besoin de formation continue pour les formateurs de première génération.
- Le besoin de stages professionnels pour les formateurs.
- Le besoin de rendre plus pratiques (opérationnelles) les compétences transmises dans les centres ou ateliers de formation grâce à des équipements mieux adaptés, etc.

En outre, les acteurs concernés, notamment la Direction de la formation professionnelle et le patronat togolais, ont exprimé le besoin de recenser les compétences effectives sur le marché du travail et celles qui y sont recherchées de façon dynamique (périodiquement). Il s'agit en fait de la cartographie actualisée des compétences existantes et de celles qui sont recherchées sur le marché du travail.

8.3 Le potentiel de partenariat en matière de compétences et de migration

Des entretiens avec les acteurs du domaine des formations, du monde du travail et de la gestion des migrations, il ressort qu'il existe un réel potentiel de partenariat en matière de compétences et de migration, et ceci pour les raisons suivantes :

- Il existe un certain déséquilibre entre les offres de formation disponibles et les compétences recherchées sur le marché de l'emploi actuellement.
- On observe un manque d'aptitudes opérationnelles chez les diplômés de l'ETFP au sein de notre système .
- On constate un besoin de formateurs bien formés et souvent remis à niveau.
- Il est indispensable que les apprenants de l'ETFP bénéficient de stages en cours de formation ou de stages préprofessionnels pour confirmer leurs aptitudes.
- La contribution des entreprises/du monde du travail à la conception et à la mise en œuvre des référentiels de formation s'avère insuffisante.
- Une charte de partenariat privé/public est en attente de sa mise en œuvre.
- Il existe une émigration ouvrière des Togolais vers les pays voisins (Burkina Faso, Niger, Mali, Guinée, etc.) et d'autres pays d'Afrique (Gabon, Guinée-équatoriale, Congo-Brazzaville, etc.).
- Les compétences techniques et professionnelles des travailleurs togolais sont reconnues dans un certain nombre de métiers (construction, restauration, artisanat, agriculture) et sont activement recherchées pour palier certains déficits de main-d'œuvre qualifiée dans les pays limitrophes.

L'ensemble des besoins en matière de formation et des opportunités en matière d'émigration identifiés ci-dessus témoigne de l'existence d'un énorme potentiel de partenariat visant à promouvoir le développement des compétences et les comportements migratoires. Il existe déjà un partenariat effectif

entre le Togo et la coopération allemande (GIZ) pour l'amélioration à la fois de l'offre et de la qualité de la formation, depuis l'élaboration des curricula jusqu'au stage en entreprise des apprenants. Ce partenariat concerne le système de formation dual (en classe et en atelier) qui vise à améliorer les compétences des diplômés du système. Ce partenariat mériterait d'être développé davantage.

En outre, l'ANPE a créé en son sein une unité chargée d'intermédiation entre la demande d'emploi au niveau national et l'offre d'emploi à l'international pour favoriser les migrations internationales de travail légales, sûres et mutuellement bénéfiques. Des premiers échanges ont eu lieu entre le directeur général de l'ANPE et le responsable du service public belge (VDAB) dans le cadre de la coopération belgo-togolaise et du partenariat Nord-Sud en vue d'éventuels accords en matière de migrations ouvrières ou professionnelles légales.

Par ailleurs, soucieux de l'harmonisation des dispositifs et des référentiels de formation, les pays de l'UEMOA ont, via l'appui technique de la PEFOP, mis en place une plateforme de mutualisation des référentiels de formation au sein des huit pays membres. Cette plateforme sert en premier lieu à consolider et diversifier l'offre de formation en ETFP des différents pays membres, et œuvre dans un second temps à l'harmonisation des référentiels pour favoriser les migrations professionnelles et la reconnaissance communautaire des titres de qualification professionnelle délivrés au niveau national²⁴. Le Togo est un membre actif de cette plateforme qu'il a contribué à alimenter via la mise à disposition de nombreux référentiels dans le domaine de la construction (maçonnerie, carrelage, plomberie), de la mécanique et de l'agriculture. A moyen terme, le projet CAPED de l'UNESCO tend à contribuer à la mise en place d'un Cadre régional de certification (CRC) commun à l'ensemble des pays membres et qui aurait comme préalable la Cadre national des certifications qui est en cours d'élaboration au Togo.

²⁴ <https://www.mutualisation.ccmefp-uemoa.org/> . Cette plateforme en ligne a été mise en place en 2018 pour servir de lieux d'échange des référentiels et programmes de formation des acteurs de l'ETFP provenant des huit pays membres. A ce jour près de 163 ressources pédagogiques sont disponibles sur cette plateforme.

9. Conclusion

Il ressort de l'étude sur les migrations régionales de main-d'œuvre et le potentiel de partenariats pour les compétences, que le Togo est davantage un pays d'émigration que d'immigration. Ce sont des ouvriers qualifiés et des diplômés des écoles de formation qui quittent le Togo pour se rendre essentiellement vers la sous-région ouest africaine et vers l'Afrique centrale. En revanche, l'immigration de main-d'œuvre au Togo, notamment dans la ville de Lomé, est constituée principalement de jeunes hommes des pays voisins comme le Bénin, le Niger, le Ghana, le Nigéria ou le Burkina Faso. Les immigrants au Togo exercent principalement dans le secteur tertiaire de l'économie : les activités portuaires, le commerce des produits de grande consommation comme la friperie dans l'habillement, la quincaillerie, puis de plus en plus la récupération de la ferraille destinée à l'exportation.

Le potentiel de partenariat en matière de migrations et de compétences existe réellement du fait :

- Des besoins cruciaux actuels dans le système national de formation en termes de financement et de structuration pour une plus grande efficacité.
- De la politique de l'État en matière de migration qui a adhéré au Pacte de Marrakech (Maroc, 2018) pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et qui souhaite optimiser la contribution des migrants, notamment les Togolais de l'extérieur, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de développement (PND).
- Du besoin, exprimé par l'ensemble des acteurs, de réaliser la cartographie des compétences existantes au Togo, condition sine qua none pour favoriser et soutenir davantage d'accords bilatéraux avec d'éventuels pays demandeurs du surplus de la main-d'œuvre qualifiée togolaise.

En guise de recommandation, il devient indispensable de procéder, dans l'esprit du *Pacte de Marrakech*, à de vastes enquêtes empiriques de terrain portant à la fois sur la cartographie différentielle des compétences (existantes ou manquantes) sur le marché du travail au Togo et dans la sous-région, et sur les itinéraires et les activités dominantes des migrants afin de susciter des cadres de partenariat plus favorables au *Pacte de Marrakech* dans le cadre de la réalisation des ODD

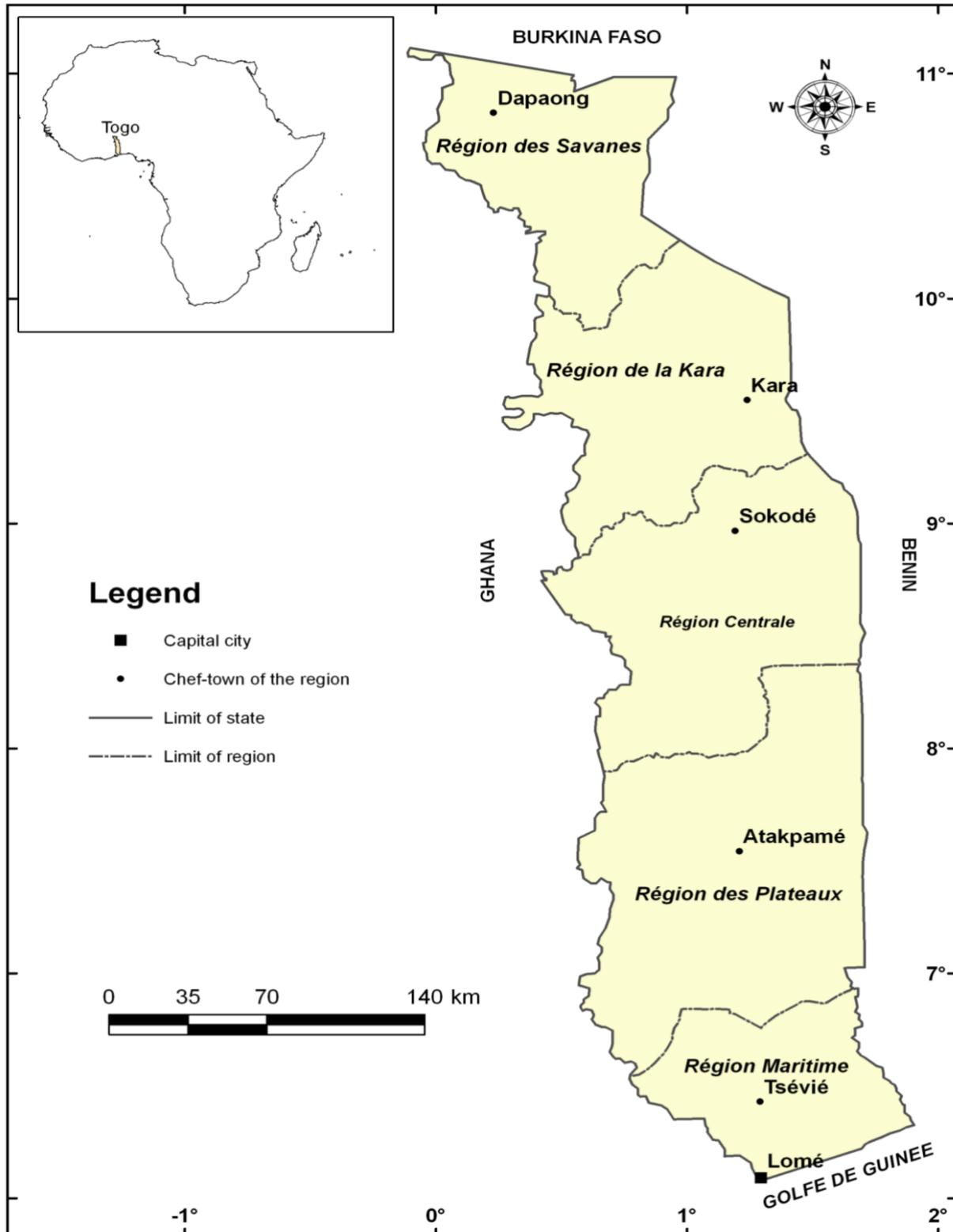
Références

- ANPE (2012) : Étude diagnostique du système d'informations sur le marché du travail (SIM) au Togo. Rapport de Banningti, K.
- Banque mondiale (2011) : République du Togo - Santé, Nutrition et Population, Rapport Analytique Santé Pauvreté.
- Bureau international du Travail (BIT) (2013) : Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en République togolaise. Rapport de Koko Siaka Koné (Genève).
- _ (2006) : Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. Rapport de Hamidou Ba. Programme des migrations internationales (Genève).
- Boegemann H. (2017) : Rapport final de l'enquête sur les besoins en formation professionnelle des entreprises membres de l'AGET, Stage à la GIZ, Lomé.
- Centre autonome d'études et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (CADERDT) (2012) : Évaluation de l'efficacité des politiques en matière de l'emploi des jeunes au Togo. Rapport d'études.
- Denke, A.M. (1997) : Enquête Cadre et Socio-Economique sur la Pêche Artisanale Maritime au Togo. Programme du DIPA. Rapport technique n° 102 (FAO/DANIDA).
- Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) (2012) : QUIBB-2011. Questionnaire de base des indicateurs de base du bien-être (2011).
- Escot, F. (2013) : État des lieux et perspectives de la formation professionnelle au Togo et dans la région des Savanes, préparé pour Acting for Life.
- Gu-Konu, E. Y. (1992) : « À propos des migrations rurales au Togo » in : Espace géographique, tome 21, n° 4, 1992. pp. 366-369.
- Hamadou, A. (2018) : « La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes », la Revue des droits de l'homme, en ligne.
- Kpodar, A. (2012) : Contribution à l'élaboration du DSRP II. Rapport des comités sectoriels Justice, Droits de l'homme et Sécurité, p. 24.
- Lompo, Y-Y. D.(2015) : « Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ? » Afrique et développement, volume XL, n° 1, p. 41-62.
- Lucien-Brun, B., Pillet-Schwartz, A.-M. (1987) : « Migrations rurales des Kabyè et des Losso », (Paris, ORSTOM).
- Ministère de la Santé/OMS (2004) : Profil de Système de Santé de Pays, Togo.
- Ministère de la Santé publique/OMS (2003) : Enquête sur la migration des cadres du ministère de la santé du Togo.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : Études du Centre de développement : L'économie mondiale : Statistiques historiques. (Paris).

- _ (2016) : Enseignement supérieur et marché du travail au Togo : Comment valoriser les compétences ? Etudes du Centre de développement (Paris).
- OCDE/OIT (2018) : Comment les immigrants contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire (Genève, BIT/éditions OCDE).
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2016) : Migration au Togo, profil national, 2015.
- _ (2007) : Glossaire de la migration in Droit international de la migration, n° 9, 20.
- OIM/Observatoire ACP sur les migrations (2013) : La migration des enfants dans les pays ACP : Volonté ou obligation ? Dossier d'information.
- Panier, E. (2012) : « L'État et les relations de travail au Togo ». Droit. Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- PNUD Togo (2014) : Le monde industriel et artisanal : quelles solutions à l'emploi ? Rapport national sur le développement humain.
- République de Côte d'Ivoire (2016) : Réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
- République togolaise (2018) : Plan national de développement (PND), 2018-2022.
- République togolaise, INSEED (2016) : Mouvements migratoires. Rapport de Fankeba, S., Hevi, K. D. et Agbobly-Atayi, H.
- Sohler, K. (2007) : « Pratiques de la politique transnationale : une étude de cas des organisations et des mobilisations des migrants togolais en France » (Paris, Université Paris VII Paris Diderot, 2007).
- Union africaine (2017) : Rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre en Afrique en 2015, Commission de l'Union africaine (CUA).
- Union européenne/ICMPD (2013) : Rapport de la Mission exploratoire relative aux politiques de migration et de développement de la République du Togo. Rapport de Adjei, E. et Mayer, E.
- Université du Bénin/URD (1986) : Migrations togolaises - bilan et perspectives.
- Yabouri, N. (2015) : « Faut-il redouter l'implosion sociale dans les pays d'Afrique subsaharienne au vu de l'état actuel des liens entre l'éducation, la formation et l'intégration sociale ? L'exemple du Togo ». Actes du Colloque international, Bamako, p. 83-115.
- _ (2004) : « Migrations rurales des Moba-Gourma dans la zone de Notsè au Togo », mémoire de maîtrise en géographie de population.

Annexe

Le Togo : situation géographique



Source : Yabouri, N., 2012, p. 16. Carte réalisée sous le logiciel ArcGIS 9.3, septembre 2011.